

NEUVECELLE 87



**Bulletin
municipal
n° 10**

Janvier 1987

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Notre ami Jacques Lacroix	5
Concours des maisons fleuries	6
La nouvelle école maternelle	9
La vie scolaire	10
Comptes rendus des Réunions du Conseil Municipal en 1986	13
La taxe d'habitation	17
Permis de construire	19
Etat civil 1886	20
Etat civil 1986	21
L'Abbaye de Maraiche	22
Les élections en 1986	27
John Littleton à Neuvecelle	37
La bibliothèque	39
Les poissons du Léman et leur pêche	41
Images de chez nous	42
Un dimanche à Champéry	44
Nos joies, nos peines	45
Vie pratique	46

L'EQUIPE DE RÉDACTION
DU BULLETIN « NEUVECELLE 87 »
VOUS PRÉSENTE
TOUS SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE NOUVELLE

Dessin couverture :
Aquarelle de Bernard MINAM-BORIER

En haut à droite :
Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle)
Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable.
Devise : UBIQUE (partout).

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 50.75.04.90

COMPLÈMENT RETRAITE

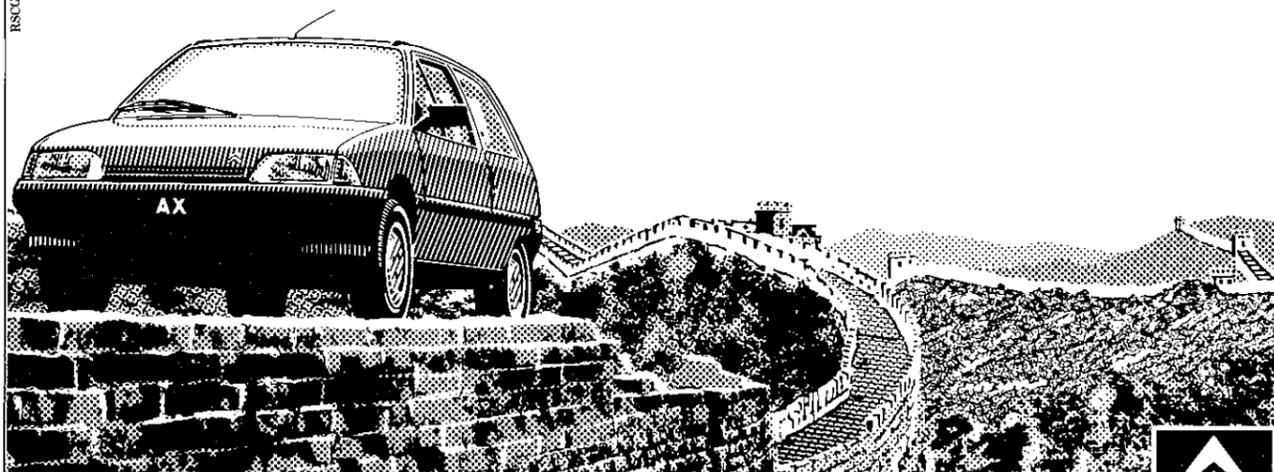
LA BELLE
VIE
POUR
LA VIE.

PERSPECTIVES
Ecureuil
Contrat garanti
par la Caisse Nationale de Prévoyance



L'AMI FINANCIER
Caisse d'Epargne Ecureuil

Révolutionnaire!



CONCESSIONNAIRE : **SADAL CITROËN**
ROUTE DE TANINGES - VÉTRAZ - ANNEMASSE - TÉLÉPHONE 50.37.42.45



PIROTAL®

fabrication de revêtements de façade

ISOLATION EXTÉRIEURE

PIROTHERM

AGRÉMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. 50.71.04.78

Le Mot du Maire

Le bulletin municipal est l'occasion de s'arrêter chaque année sur les événements les plus marquants de la Commune. Pris isolément, chacun d'eux peut ne paraître qu'un fait parmi les autres. Et pourtant, en se donnant la peine de les regarder, on se rend compte du courant qui transforme notre société.

Depuis quelques années, de nouvelles activités sont venues compléter les associations existantes. La diversité de leurs objectifs ne doit pas cacher leur point commun, à savoir le bénévolat.

Nul doute qu'au départ, il y ait besoin d'expression personnelle et d'enracinement, voire un besoin de solution à de véritables problèmes. Mais la démarche individuelle rejoint vite la démarche collective.

Depuis une trentaine d'années, notre environnement et notre style de vie ont connu une extraordinaire mutation. C'est presque banalité de constater que trois générations vivant sous le même toit aujourd'hui, sont séparées par un tiers de vie, mais aussi par des siècles d'habitude. Balayées les traditions, Neuwecelle, comme beaucoup d'autres communes, s'est apparemment fondue dans une société où chacun mène une vie anonyme et uniforme.

Ce formidable mouvement ne doit pas, cependant, faire écran. On assiste en fait à un étonnant regain de vie sociale. Réaction de défense ou preuve de notre capacité d'adaptation, on voit se recréer de nouveaux équilibres. Là où les anciennes structures ont disparu, de nouveaux rapports sociaux renaissent, fondés sur les traditionnelles recettes de bon voisinage et d'entraide.

Louis DURET

MARCUZZI Ermes

ENTREPRISE
DE BATIMENT

•
TRAVAUX PUBLICS

NEUVECELLE-SUR-EVIAN

Tél. 50.75.24.97

Daniel DELTIER
ANNECY



20, clos Buisson
74000
ANNECY-LE-VIEUX
Tél. 50.23.66.64

- Animations Commerciales
- Soirées dansantes
- Mariages
- Modes
- Spectacles
- Sonorisations plein air et salle
- Constructions sur mesure
- Eclairage
- Disco Mobile



S.A.R.L.

FAVRE Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPES A CHALEUR - GAZ

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 50.75.06.14 - 50.75.22.08

Pierre CHENAL-LAURENT

HORTICULTEUR
FLEURISTE

24
"Le Rond-Point"
Neuvecelle
Tél. 50.75.13.73



Maison de la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce
Tél. 50.71.38.72
THONON
(proximité
passage à niveau
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds
Agraire - G.C.

*Quiblier,
c'est
la sécurité !*

Equilibrage
tourisme
et poids lourds



Notre ami Jacques LACROIX

Jacky, nous étions ensemble au Conseil Municipal depuis le mois de mars 1983. Tu as longuement occupé ta place non seulement dans le domaine des finances que tu connaissais bien mais dans la plupart des affaires qui relevaient de la Mairie. Aidant les uns, rassurant les autres, tu voulais que chacun se rassemble pour que Neuvecelle soit une véritable communauté.

Dévoué, tu l'as été également dans la société pour conquérir à la fois l'amitié et l'estime de ceux qui travaillaient avec toi.

Mais, généreux, tu l'as été encore, plus encore avec ton épouse dans la vie de tous les jours, car combien de fois votre maison n'a-t-elle été le refuge des enfants les plus déshérités. Tu ne souhaitais pas trop qu'on en parle, préférant rester discret sur ton souci pour les autres, car croyant profondément, tu pensais naturel de vivre tout simplement en conformité avec tes convictions.

Alors, pour une fois, accepte ces quelques mots de reconnaissance, ils viennent du cœur et ils s'adressent à un ami.

Louis DURET

(Extrait du discours de M. le Maire lors des funérailles de Jacques LACROIX le 17 septembre 1986).

CONCOURS *** DES MAISONS FLEURIES ***

La visite de la commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu, le samedi 6 septembre 1986.

COMPOSITION DU JURY

Monsieur Edouard BOULENS, Ingénieur en Chef, Directeur des Parcs et Jardins de la ville de Thonon-les-Bains, en retraite.

Madame Yvonne GENOUD, Attachée de Préfecture en retraite.

Monsieur Christian LACROIX, Employé au Service des Jardins de la Ville d'Evian-les-Bains.

MEMBRES ACCOMPAGNATEURS

Monsieur Charles PERNET, Maire-adjoint, Responsable de la Commission Communale des Affaires Culturelles.

Monsieur Robert FLORET, Conseiller Municipal.

Mademoiselle Agnès GRANJUX, Commis communal.

RÉSULTATS DU CONCOURS

1^{re} CATÉGORIE - MAISON AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} M. Pierre PAGNIER, Pré de l'Abbaye
2^e M. André LYET, avenue du Flon

- 3^e M. Gérard COPPIN, avenue du Flon
4^e M. Yves FÉLICI, chemin des Confertes
M. Christian LARGE, route de Grande-Rive
6^e M. Valentin SOSTARIC, chemin des Confertes
M. Paul BUTTAY, avenue de Lécherot
M. Nicolas CARLYLE, avenue du Flon
9^e M. Louis REBET, avenue Rouffin
M. Roger TARRANO, Avenue Seuvay
M. Gilbert BONNEVIE, route de Grande-Rive
12^e M. Henri FRELON, chemin des Chênes
13^e M. François BOCHATON, avenue du Flon
14^e M. René MILANI, avenue de Milly
M. Marcel PIOT, Pré de l'Abbaye
M. Edmond DUMONT, route de Grande-Rive
17^e M. René POUX, Pré de l'Abbaye
18^e M. Maurice PEZARD, avenue de Maraiche
19^e Mme Marcelle HAON, avenue de Maraiche
20^e M. Daniel REBET, avenue Rouffin
M. Claude CHENIN, Pré de l'Abbaye
22^e M. Martial LUGRIN, impasse du Flon
23^e M. Louis TEISSEIRE, avenue de Montigny
24^e M. Serge FOREL, avenue de Maraiche
M. Marcel JACQUIER, avenue de Maxilly
M. Raymond ROUSSEY, avenue de Maxilly
27^e M. André POSTEL, avenue du Flon
28^e M. Robert MAURICE, chemin des Chênes
Mme Bernadette LEVRAY, route de Grande-Rive



La Maison
de M. PAGNIER

- 30^e M. Michel DELBARRE, avenue de Milly
M. Jean-Baptiste BUTTAY, avenue de Lécherot
M. Joseph ALPHONSE, avenue d'Evian
M. Michel HENNY BOCHATON, av. de Maraiche
M. Georges CARDINAUX, route de Grande-Rive
35^e M. Michel LAZARETH, avenue de Lécherot
M. Joseph AUBRY, route de Grande-Rive
37^e M. Georges BRUNA, avenue du Flon
38^e M. Guy ESSEVAZ ROULET, avenue de Milly
M. René JACQUIER, avenue de Maxilly
40^e M. Moïse GRÉPILLAT, route de Grande-Rive
41^e Mme Jacques LACROIX, impasse du Flon
42^e M. Maurice BESSON, route de Grande-Rive
M. Antoine LAZARETH, avenue de Milly
M. Jean VALETTE, avenue du Flon
45^e M. Jacques BLIN, avenue SEUVAY
46^e Mme Micheline LAZARETH, avenue de Lécherot
M. Louis JACQUIER, chemin des Houches
M. Gilbert LACROIX, avenue d'Abondance
49^e Mme Lina LAIDIN, route de Grande-Rive
50^e M. Daniel CHESSEL, avenue Seuvay
51^e M. Richard LEONARDUZZI, chemin des Houches
Mme Jean POLETTI, parc de Maraiche
M. Robert GARDEY, Pré de l'Abbaye
54^e M. Francis TOURNEMINE, pré de l'Abbaye
55^e M. Georges BUTTAY, avenue de Lécherot
56^e M. André DUCRET, Pré de l'Abbaye
57^e M. Serge PITTET, Pré de l'Abbaye
58^e M. Joseph BURNET, route de Grande-Rive
59^e M. Henri GAUTIER, chemin des Chênes

Les maisons suivantes ont été remarquées par le jury pour la propreté des abords et la magnificence du jardin ou du parc qui les entoure :

- M. Michel MORAN, chemin des Chênes
M. Robert LASSALLE, avenue du Léman
M. Robert FLORET, avenue du Léman
Mme Jeanne FOUQUES, avenue du Flon
M. Michel MATHONNET, Pré des Portes

Mais les maisons ne sont ornées d'aucune fleur et le jury ne peut les prendre en considération pour le classement. Il conviendrait de placer quelques jardinières de fleurs sous les fenêtres et sur les balcons et terrasses. On ne répètera jamais assez qu'il s'agit du concours des maisons fleuries, le jardin ou le parc, si beau soit-il, n'étant noté que comme le complément de la maison. Il contribue à son embellissement et la note du jury s'en ressent, mais, il ne peut être considéré seul.

2^e CATÉGORIE - DÉCOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} M. Eugène CHESSEL, avenue Seuvay
2^e M. Robert DESSEZ, avenue de Maxilly
3^e Mme Appoline LAURENT, avenue de Verlagny
4^e M. Bernard CHRISTIN, rue du Lac
5^e M. Alphonse MORAND, avenue de Verlagny
6^e M. Jean BLANC, avenue de Maxilly
7^e M. Michel BONNEVIE, rue des Pêcheurs

3^e CATÉGORIE - BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} MM. Marius VOLDOIRE et Henri REBET, avenue Seuvay
2^e Mme Andrée BURQUIER, avenue de Milly
3^e M. Francesco DEIDDA, avenue de Forchez
4^e M. Ananio LOVICU, avenue de Verlagny

- 5^e M. Joseph DEGRANGE, avenue de Maxilly
6^e M. Lucien DOURDAN, rue du Lac
7^e M. Albert LANGARD, rue des Pêcheurs

4^e CATÉGORIE - FENÊTRES OU MURS

- 1^{er} M. Aurèle MOROSATTO, avenue de Montigny
2^e M. André CHARLES, avenue de Montigny

5^e CATÉGORIE - IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1^{er} M. Paul ROY, résidence Le Milly
2^e M. Marcel TARRANO, résidence Le Milly

6^e CATÉGORIE - HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS ET COMMERCES

- 1^{er} HOTEL LA VERNIAZ, avenue de la Verniaz
2^e CAFÉ DE LA MAIRIE, avenue de Verlagny
3^e HOTEL LE MOULIN A POIVRE, avenue Seuvay
4^e BOUCHERIE LA NEUVECELLOISE, av. de Milly
5^e HOTEL PANORAMA, rue du Lac
6^e HOTEL LES GRENADIERS, rue du Lac

L'Hôtel de La Verniaz a été particulièrement remarqué pour la somptuosité de son fleurissement. Il mériterait d'être classé sur le plan national.

7^e CATÉGORIE - FERMES

- 1^{er} Mme Rosine JACQUIER, avenue de Maxilly
2^e M. Guérin VESIN, chemin d'Ausnières
3^e M. François REBET, chemin de Chez Duret.



QUELQUES REMARQUES

Il y a lieu d'éviter l'alignement des pots de fleurs et de le remplacer par une ou plusieurs jardinières en bois notamment. Certains balcons gagneraient en harmonie, si les jardinières les plus fleuries étaient placées en bas, sur le balcon lui-même et non suspendues.

Il est recommandé également de supprimer les sujets qui se trouvent sur les pelouses : petits nains, animaux ou champignons. Ils ne contribuent pas à l'embellissement du décor, et, en général, influencent défavorablement le jury.

A proscrire complètement : les fleurs artificielles !

Une mention spéciale en faveur de Monsieur Paul ROY dont les balcons sont splendides. M. ROY soigne ses fleurs et ses plantes avec amour et le résultat obtenu mérite d'être cité tout particulièrement.

Dans l'ensemble, le jury constate une grande amélioration dans le fleurissement de la commune. Plus de maisons fleuries et quantité de fleurs de belles qualités. Certaines maisons pourraient participer avec beaucoup de chance de succès au concours départemental.

Nous formons des vœux pour que les efforts de tous se poursuivent et qu'ainsi chacun trouve la vie plus agréable et plus riante dans notre commune.

A VOTRE SERVICE



LOMBARD MATÉRIAUX

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

LOMBARD BRICOLAGE

7, PLACE DE LA PORTE D'ALLINGES - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.16.26

OUVERTURE : Du lundi au vendredi : de 7 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.
le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.

POUR VOUS SERVIR

Par nos animateurs
et vendeurs dans
nos dépôts
(près de la gare)



Par notre
service de
livraison
à votre adresse



GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE - ASSAINISSEMENT - PLÂTRERIE - ETANCHÉITÉ
COUVERTURE - ISOLATION - BOIS - MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE - CARRELAGES
FAÏENCE - SANITAIRE - OUTILLAGE

Faites confiance aux professionnels

Gedimat Lombard

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

VOTRE AGENCE IMMOBILIÈRE A EVIAN TOUTES TRANSACTIONS



39, avenue de Noailles - Tél. 50.75.23.66



A NOUVELLE ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal, dans sa réunion du 16 septembre 1985, décidait la construction d'une école maternelle de 2 classes, et d'un restaurant scolaire.

Les travaux commençaient le 7 mars 1986 et le 25 septembre 1986, une soixantaine d'enfants s'installent dans leur nouveau domaine.

Cette construction, projetée dès l'ouverture du groupe primaire en 1979, a été réellement décidée à la suite de la création en septembre 1985 d'un deuxième poste d'enseignant.

Le cabinet d'architectes de Messieurs BOUVIER, MOREL, LAZZARINI conçoit les plans, collaborant largement avec les élus et les institutrices concernées.

La particularité du bâtiment est de permettre le fonctionnement de 2 classes maternelles, celui d'un restaurant scolaire (géré par une association de parents) et, à la

rain de Milly, et se juxtapose harmonieusement de par ses proportions et son architecture au groupe primaire.

D'une superficie totale de 464 m², le bâtiment se décompose comme suit :

NIVEAU 1

• Réfectoire	96 m ²
• Salle de jeux	94 m ²
• Stockage	15 m ²
• Sanitaire adultes	3 m ²
• Dégagement	14 m ²
	222 m ²

NIVEAU 2

• Exercice Grands	60 m ²
Petits	60 m ²
• Repos	35 m ²
• Sanitaire	23,5 m ²
• Tisanerie	7,5 m ²
• Directrice	11 m ²
• Vestiaire	45 m ²
• Dégagements	
	242 m ²

COUR 350 m²

L'entrée des enfants, s'effectue soit par le rez-de-chaussée en période d'hiver (possibilité d'un sas de nettoyage des chaussures et des vêtements) soit directement dans les salles, durant la belle saison.

Au niveau 1, la juxtaposition de la salle de restaurant scolaire et de la salle de jeux, un espace d'environ 190 m², répondant ainsi aux objectifs souhaités.

La pente du terrain offre une vue sur la montagne côté Est ou sur le lac côté Nord, tout à fait extraordinaire.

Le terrain alentour, assez aride de par sa pente, a été travaillé sur les conseils judicieux de M. Robert FLORET, Conseiller Municipal. Le but du projet visait à établir une continuité avec le groupe primaire, à mettre en place des circulations (arrêts cars, voitures, accès terrain de sport) et à dégager des volumes doux au-dessus de la petite cour jusqu'à la route départementale.

Peu à peu la vie s'installe entre ces murs, les habitudes se créent. Le restaurant scolaire, encore au groupe primaire, s'installera dès que la salle sera tout à fait équipée.

Le terrain de Milly a trouvé son identité : Accueil des enfants de maternelle et de primaire, restaurant scolaire, service de bibliobus et ouverture sur les activités associatives communales.

Ce projet communal de sa conception à sa réalisation définitive fait un peu figure d'exemple.

Par la concertation et la collaboration entre les concepteurs du projet avec les élus et les utilisateurs.

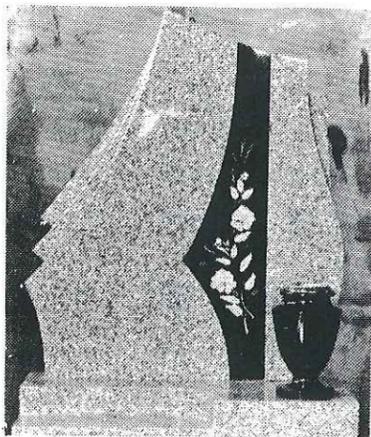
Par une construction de qualité, réalisée dans des délais rapides grâce au suivi et à la coordination parfaite des différents corps de métiers.

Chantal DEVOUASSOUX

CREATION J.P. Rouger MARBRERIE

Fabricant
de monuments
funéraires
Caveaux
Plaques - Livres

Livraison
sous 24 heures



J.P.R. PHOTOGRAVURE PAR SABLAGE FUNÉRAIRE ET DÉCORATIVE sur stèles, plaques, livres, marmorit granit, verre teinté

Magasin exposition
Tél. 50.26.10.22

11, avenue de Champagne — 74200 THONON
Face au portail du cimetière et arrêt de bus



demande des élus et des associations, la possibilité d'avoir une salle suffisamment spacieuse pouvant accueillir des groupes.

Le groupe de l'école maternelle épouse la pente naturelle du ter-

Les deux salles de classe, situées au niveau 2, bénéficient d'un ensoleillement agréable, et d'une luminosité parfaite pour les enfants. Elles s'ouvrent toutes les deux sur une petite cour indépendante.

LA VIE SCOLAIRE

• Les cérémonies officielles

a) Un groupe d'élèves de l'école primaire participe régulièrement aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre en interprétant des chants de circonstance.

b) A la fin de l'année 1985, une petite cérémonie a été organisée à l'intention de Monsieur Jean BERTHET pour le remercier d'avoir pendant 13 ans donné gratuitement des cours de golf aux élèves de CM1 et CM2. En présence de M. le Maire et du Conseil d'Ecole, chansons des élèves, cadeaux souvenirs offerts par la Municipalité et l'école agrémentèrent cette manifestation d'amitié à laquelle assistait également Madame BERTHET.

Depuis cette année, le successeur de M. BERTHET, Daniel DAMEVIN assure les cours de Golf dans les mêmes conditions, avec l'accord de la Direction du Royal-Golf Hôtel.

c) Une cérémonie officielle extraordinaire à l'occasion de la quinzaine de l'école publique - Voir article spécial -.

• La fête scolaire du 22 juin

- Elle a été le fruit d'un travail d'éveil de chaque classe (maternelle ou primaire) sur le thème du lac Léman. Sa préparation a fait appel aux dessins abondants et variés, aux chants, aux instruments musicaux, aux enregistrements, aux enquêtes locales, à l'Histoire, à l'apprentissage d'évolutions rythmiques, à la création de textes, de mouvements et de sons.

- Sa préparation matérielle a réuni une équipe dynamique de parents qui s'est occupée, après l'installation du gros matériel par les services communaux, de tout mettre en œuvre pour le bon déroulement du repas de midi préparé par notre ami Michel Bonnevie.

- Le lâcher de ballons a connu un grand succès. Dix-huit cartes nous ont été retournées dont certai-

• Les activités de chaque école

Avec la collaboration de parents bénévoles, chaque école a organisé ses activités.

A LA MATERNELLE - Sorties neige, pique-nique en montagne, correspondance avec Amphion et promenades sur le lac, installation dans la nouvelle école, organisation de l'arbre de Noël et spectacle l'accompagnant, sorties piscine.

A L'ECOLE PRIMAIRE -

- L'arbre de Noël : moment d'échange privilégié pour les enfants qui reçoivent de la collectivité, des parents et de l'école, présent et goûter mais qui offrent à leur tour textes et chants appris en classe.

- Sorties, théâtre, pratique du tennis, du golf, de la voile, du ski de fond avec moniteurs, professeurs ou parents qualifiés.

En ski de fond et en athlétisme départemental U.S.E.P., après une préparation au cours des heures d'E.P.S., notre école a délégué Marie-France Poletti, Sophie Mirabel, Christophe Chapuis, Raphaël Bruna et Pierre-Louis Germain qui furent bien classés.

nes complétées d'un aimable commentaire qui donnait des précisions sur le point de chute du ballon. Presque toutes sont tombées en Suisse (Valais, Gruyère, Fribourg, Berne, Genève, etc...). Citons les dix-huit noms dans l'ordre décroissant de la distance franchie au gré du vent : Virginie Laugère, Nathalie Boussange, L. Favre-Rochex, Julie Jacquier, Delphine Chapuis, Emmanuelle Morin, Marie Tupin, François Blin, Sophie Charpin, Carole Rivière, Gérald Pittet, Myriam Germain, Fabrice Dassonville, Anne-Sophie Bouron, Joëlle Blanc, Maxime Bochaton, Eloïse Duret et Pierre-Louis Germain.

"Chagrin d'amour n'entre pas en bateau"... C'est sur cette chanson bien connue de son répertoire que le groupe folklorique "Sabaudia" de Thonon qui avait apporté gracieusement son concours

a mis fin à la production artistique de l'après-midi de cette fête dédiée au Lac Léman.

- Des voyages ont complété la fête. Les grands de la maternelle sont allés à la recherche de la fameuse poubelle dont ils avaient créé l'histoire extraordinaire en prenant le bateau suisse avec leurs correspondants d'Amphion. Les élèves de C.P. et C.E., quant à eux, espéraient bien retrouver en Gruyère, après une dégustation de chocolat au lait, quelques uns des ballons qu'ils avaient lâchés deux jours avant. Les élèves de C.M. ont eu une approche du Léman : géographique, scientifique, historique, touristique et humaine en visitant le delta du Rhône, le musée du lac à Nyon, en s'embarquant sur le gros bateau, de Montreux à Lausanne. Ils n'ont pu par manque de temps, visiter les vannes qui règlent le niveau du lac à Genève

ni s'arrêter à Yvoire où ils auraient bien aimé découvrir le cadre dans lequel une semaine après était présentée la création musicale "Cantate pour les eaux d'ici" de Frank Royon le Mée; ce compositeur et chanteur d'opéra de classe internationale n'étant pas un inconnu pour nos élèves puisqu'il avait eu en avril la gentillesse de faire une animation musicale de haut niveau dans leur classe ainsi qu'en maternelle.

- Selon leurs propres démarches et comme d'autres collègues des écoles voisines, les enseignants de Neuvecelle espèrent avoir sensibilisé petits et grands à la rencontre de "Ces eaux d'ici". Que l'évocation du Léman éveille en eux cette pensée toute simple : "Le Lac Léman ne nous laisse pas indifférents !".

Michel BIOLLEY

• Quinzaine de l'école publique

Le lundi 12 mai 1986 à l'Ecole Publique de Neuvecelle a eu lieu la présentation officielle du Timbre de la Quinzaine de l'Ecole publique 1986 sous le patronage de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Commissaire de la République, représenté par Monsieur René ROUSSEAU, Sous-Préfet de Thonon-les-Bains, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie, représenté par Madame HUCHON, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale et Monsieur GOUNELLE, Inspecteur Départemental des Ecoles maternelles et actuellement I.D.E.N. de la circonscription.

Répondant à l'invitation de Monsieur Bernard NÉPLAZ, Président et Monsieur Rémi PERGOUD, Secrétaire Général de la F.O.L. de la Haute-Savoie, Monsieur Louis DURET, Maire, les membres de la Municipalité et quelques Conseillers Municipaux, Monsieur MARCHAL, Conseiller Régional, les représentants des communes environnantes, Madame DUMARTINEIX le S.N.I.-P.E.G.C., les membres du corps enseignant de Neuvecelle et du Canton, le Conseiller Pédagogique de la circonscription, les membres du Comité de parents et des associations locales de la F.O.L., ont été accueillis en musique par les élèves de l'école primaire interprétant quelques chants sur le thème du Lac Léman, avant de visiter l'école primaire ouverte en 1980 et le chantier en cours de la nouvelle école maternelle, sous la conduite de l'architecte, Monsieur BOUVIER.

Devant l'affiche du timbre dignement tenue par un groupe d'élèves, Monsieur NEPLAZ a rappelé :

- le but de la Quinzaine de l'Ecole Publique,
- les activités développées au services des enfants par la F.O.L.,
- le rôle de l'école maternelle en milieu rural,
- et, en accord avec le S.N.I.-P.E.G.C. et Monsieur le Maire, le choix de Neuvecelle comme l'un des points du Département où avait lieu la présentation officielle du timbre 1986.

Monsieur DURET, Maire, a insisté sur le rôle essentiel confié à l'école maternelle et primaire qui permettent l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, a rappelé l'intérêt que les municipalités (antérieures et actuelle) de Neuvecelle ont toujours manifesté à l'égard de leur école. Il a apprécié les activités développées par les maîtres pour diversifier et actualiser leur enseignement.

Monsieur le Sous-Préfet de Thonon a rappelé son attachement à l'Ecole Publique, son rôle de défenseur du service public et la joie qu'il éprouvait à prendre la parole en cette circonstance.

Dans la salle polyvalente aux murs de laquelle étaient exposés les travaux sur le thème lémanique réalisés par les élèves de la maternelle au C.M.2, les invités furent conviés à un vin d'honneur offert par la Municipalité et servi dans une ambiance fort sympathique couronnant cette journée organisée en l'honneur de l'école publique.

COMBUSTIBLES
PRODUITS MÉTALLURGIQUES
QUINCAILLERIE
MÉNAGER

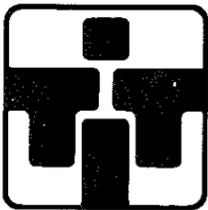


Les Fils de J. BAUD s.a.

ÉVIAN - Tél. 50.75.07.28

Lucien
ROCH
maçonnerie

Tél. 50.75.23.35 NEUVECELLE
Chemin des Houches EVIAN



**TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
THONONAISES**

études et créations
d'ensembles immobiliers

13, place Jules-Mercier
74200 Thonon - Tél. 50.71.07.62

garage
sautenet 

AGENT RENAULT - R.V.I.

RÉPARATIONS VENTES
Dépannage jour et nuit

Tél. 50.75.00.32 74500 EVIAN

**Perhollet
frères**

AMENAGEMENT EXTERIEUR
CREATION - ENTRETIEN

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. 50.75.26.41

**ENTREPRISE MODERNE
DE CONSTRUCTION**

MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS

S.A.R.L.
Société
d'Exploitation de l'Entreprise

PAOLO BALISTRERI

12, rue de l'Eglise
Tél. 50.75.53.96 74500 EVIAN

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE 1986

Réunion du 7 février 1986

Au cours de cette réunion, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ les marchés relatifs à l'appel d'offres pour la construction de l'école maternelle. Le montant des travaux s'élève à la somme de 2.249.929,26 F. T.T.C.

A EGALEMENT CHARGÉ Monsieur le Maire de conclure un marché d'ingénierie en vue de ces travaux avec le cabinet BOUVIER - MOREL - LAZZARINI à Thonon-les-Bains.

A DONNÉ SON ACCORD à l'adhésion et à la participation de la Commune au projet d'alimentation en eau potable par pompage des eaux du lac envisagé par la ville d'Evian.

A EGALEMENT DONNÉ SON ACCORD DE PRINCIPE à la participation de la Commune à des travaux d'éclairage public et de voirie à réaliser dans le lotissement des Mateirons.

A DÉCIDÉ d'instituer la taxe de séjour à compter de ce jour.

A DEMANDÉ l'inscription au programme départemental 1987 d'une campagne de recherche et de localisation de fuites d'eau.

A DÉCIDÉ l'adhésion de la Commune aux programmes groupés de voirie de 1986 réalisés par le Syndicat départemental d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie.

A OPTÉ pour le maintien du taux uniforme de la Dotation globale d'équipement.

A APPROUVÉ le marché d'études présenté par le cabinet de géométrie Canel à Evian-les-Bains et relatif à l'aménagement du chemin du Flon.

A DÉCIDÉ l'installation d'un service de bibliobus au groupe scolaire de Milly. Ce service est mis gratuitement à la disposition des adultes et des enfants. Sa date de mise en fonctionnement sera communiquée ultérieurement.

A DÉCIDÉ de différer l'accord d'une aide communale à la construction dans l'attente de renseignements complémentaires permettant l'étude de ce dossier.

A DONNÉ son accord à la cession d'un délaissé de voie communale de 63 m² au nord de la route de Grande-Rive.

A ACCORDÉ les subventions suivantes :

— Association omnisports de Neuvecelle	3.400 F.
— Evian-Sports section Hand-Ball	1.800 F.
— Centre d'Hygiène alimentaire de Thonon-les-Bains	500 F.

A CHARGÉ la commission municipale des Finances de l'instruction de la demande de subvention émanant de l'Ecole Privée Saint-Bruno à Evian-les-Bains. 37 enfants de la Commune fréquentent cet établissement.

A DÉCIDÉ de réviser l'indemnité de gardiennage de l'Eglise communale, à titre rétroactif, à compter du 1^{er} janvier 1985 (maximum légal autorisé).

A ÉTÉ successivement informé :

- De l'éventualité du fonctionnement d'un centre aéré au

groupe scolaire de Milly pendant le mois de juillet prochain qui serait géré par l'association du restaurant scolaire.

- De la proposition de pose d'une plaque commémorative sur la tombe de M. Adrien BENEDETTI, à sa mémoire, à l'occasion du premier anniversaire de sa mort.

- Des problèmes de circulation sur le territoire de la commune, notamment en ce qui concerne l'aménagement du carrefour de Milly en vue de la sécurité des enfants des écoles et de la limitation de vitesse dans l'avenue de Verlagny. Il a été également rappelé que le carrefour du Rond-Point pose aussi des problèmes de circulation. Enfin, l'attention des conseillers a été attirée sur les conditions déplorablement de circulation sur le chemin du Flon à la suite de la pose du réseau d'assainissement.

- De la satisfaction générale à propos du Bulletin municipal n° 9 "NEUVECELLE 86".

**

Réunion du 14 mars 1986

Au cours de cette réunion LE CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le budget primitif de l'exercice 1986 équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Recettes et dépenses	4.875.117 F
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Recettes et dépenses	5.196.838 F

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 821.117 F.

Les principaux investissements prévus à ce budget concernent :

La construction d'une école maternelle pour 2.500.000 F.

Des travaux d'eau potable notamment la 5^e tranche d'adduction pour 800.000 F.

Des travaux de voirie pour un total de 852.000 F. y compris le revêtement du terrain de hand-ball.

L'acquisition d'un matériel de déneigement pour 300.000 F.

Ce budget retient la quasi-totalité des demandes des différentes commissions municipales et s'élève, sections confondues, au montant réel de 9.250.838 F. compte tenu de l'autofinancement.

A DÉCIDÉ de fixer comme suit les taux d'imposition aux différentes impositions directes locales :

— Taxe d'habitation	7,06%
— Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,06%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27,69%
— Taxe professionnelle	11,47%

Ces taux correspondent à une augmentation du produit de 12% par rapport à 1985 et une augmentation de la pression fiscale de 7%.

A DÉCIDÉ de porter le prix de vente de l'eau potable à 4,60 F. le m³ à compter du relevé pour la période du 1^{er} août 1985 au 31 juillet 1986. L'augmentation est limitée à 2,90% selon les circulaires préfectorales relatives à l'évolution des tarifs des services publics. Le forfait minimum de consommation reste fixé à 80 m³. Les tarifs des différents services municipaux subissent la même augmentation et peuvent être consultés en Mairie.

A DÉCIDÉ de contracter deux emprunts pour la construction de l'école maternelle :

— 720.000 F. auprès de la Caisse d'Épargne de Thonon-les-Bains au taux révisable de 9,50% sur 20 ans.

— 480.000 F. auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales au taux de 12% sur 15 ans.

A APPROUVÉ la convention à passer avec l'Etat dans le cadre du plan informatique pour tous.

A DÉCIDÉ d'accorder les subventions suivantes :

— 1.000 F. à la Confédération nationale des Combattants volontaires de la Résistance pour l'organisation de son congrès national à Evian-les-Bains en septembre 1986.

— 250 F. à l'Association des Myopathes de France.

A ÉTÉ INFORMÉ du projet de création d'un hélicoptère en annexe de l'hôtel Royal sur le territoire de la Commune de Neuvecelle. Tout en reconnaissant l'utilité de ce projet, a cependant SOUHAITÉ être consulté sur ses modalités de réalisation et d'implantation, chose qui n'a pas été faite jusqu'à ce jour.



Réunion du 13 juin 1986

Lors de cette réunion, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A ADRESSÉ ses sincères félicitations à M. Antoine LAZARETH, Maire-Adjoint, pour sa nomination au titre de Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

A DÉCIDÉ l'acquisition d'un véhicule UNIMOG pour le déneigement suivant le prix de 310.000 F. et A AUTORISÉ M. le Maire à signer le marché négocié afférent à la fourniture de ce matériel.

A DEMANDÉ l'aide financière de l'Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable par pompage des eaux du lac Léman en collaboration avec la ville d'Evian-les-Bains.

A ACCEPTÉ la cession gratuite d'un terrain d'une superficie de 675 m² par M. Maurice BLANC à Champanges en vue de l'extension du cimetière, communal, côté nord.

A DÉCIDÉ de conclure une convention avec le Bureau VERITAS à Annecy pour le contrôle technique des travaux de construction de l'école maternelle et A ACCEPTÉ les propositions relatives à l'assurance dommages ouvrage.

A APPROUVÉ divers avenants à propos de la construction de l'école maternelle et portant sur les lots : menuiserie, carrelages et revêtements de sols.

A DÉCIDÉ d'accorder les deux subventions suivantes au titre de l'aide communale à la construction :

— M. Guy BONNET, avenue de Montigny 8.670 F.
— M. Alain SERVOZ, chemin des Houches 10.000 F.

A DONNÉ son accord pour l'augmentation de la prévision initiale concernant les programmes groupés de voirie 1986

compte tenu de la mise en place d'un tapis d'enrobé - avenue du Léman - et A DÉCIDÉ de passer une convention avec le département pour les travaux annexes à ce revêtement de chaussée et à l'entretien de la voirie communale.

A VOTÉ les dépassements et transferts de crédits de l'exercice 1985.

A DEMANDÉ à l'Etat l'octroi d'une subvention pour extension de l'éclairage public au Rond-Point.

A ÉTÉ INFORMÉ de la demande de modification n° 2 du Plan d'Occupation des Sols.

A DÉCIDÉ de passer une convention avec l'école privée SAINT-BRUNO à Evian-les-Bains en vue du financement d'une partie des dépenses de fonctionnement de certaines classes de cet Etablissement au titre de la Loi Debré pour les 38 enfants de NEUVECELLE inscrits dans les classes primaires et maternelles et A FIXÉ à 286 F. sa participation par élève pour l'année scolaire 1985-1986.

A PRIS CONNAISSANCE des manifestations du centenaire de la voie ferrée EVIAN-SAINT-GINGOLPH notamment de la circulation lors de la journée officielle, le 20 juillet prochain, d'un train à vapeur sur cette ligne et de l'organisation par la S.N.C.F. d'un concours photographique sur le thème "le train et les jeunes".

A ENTENDU diverses communications relatives :
- au déroulement de la fête des écoles, le dimanche 22 juin,
- à des doléances sur des aboiements intempestifs des chiens,
- à l'organisation du concours des maisons fleuries 1986,
- à la demande de remise en état de l'ancien chemin de Maraiche,
- à la proposition d'installation d'un stationnement interdit -avenue de la Verniaz - le long du Tennis-Club.

A TENU à adresser ses remerciements aux services municipaux pour leur travail lors de la sépulture de la famille LARTIL-LEUX.

A ÉGALEMENT TENU à remercier le Président de CHAMPÉRY pour son accueil lors de la promenade des mères de famille qui a été fort appréciée par l'ensemble des participants.



Réunion du 3 octobre 1986

Au cours de cette séance, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A RENDU HOMMAGE à M. Jacques LACROIX, Conseiller Municipal, subitement décédé le dimanche 14 septembre dernier. Il a évoqué sa compétence et son dévouement dans la vie municipale et a tenu à assurer Madame LACROIX et sa famille de toute sa sympathie.

A APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 1985 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Recettes	4.755.016,92 F.
Dépenses	4.500.188,96 F.
Excédent	254.827,96 F.
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Recettes	2.456.495,15 F.
Dépenses	1.501.570,03 F.
Excédent	954.925,12 F.

Sections réunies, le compte administratif se traduit par un excédent global de clôture de 1.209.753,08 F. et le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement s'est élevé à 1.000.000,00 F.

A APPROUVÉ deux avenants aux travaux de construction de l'école maternelle pour, d'une part les aménagements extérieurs du terrain et d'autre part la mise en place de fourreaux électriques en vue de la sonorisation de la salle du rez de chaussée.

A DONNÉ SON ACCORD à la modification n° 2 du Plan d'Occupation des Sols relative à la zone artisanale.

A DÉCIDÉ de passer une convention avec le Département en vue de la mise en conformité des périmètres de protection des différentes sources d'eau potable.

A DÉCIDÉ de contracter un emprunt de 200.000 F. au taux de 8,70% auprès du Groupement des Provinces de France et destiné au financement des travaux de voirie.

A CONFIE l'assurance du véhicule UNIMOG à MM. BALLY et ECUVILLON à Evian-les-Bains.

A DÉCIDÉ la mise en appel d'offres des travaux d'aménagement du chemin du Curé, entre les C.D. 24 et 124, sur une longueur de 128 m.

A ACCORDÉ les subventions suivantes :

5.000 F. à l'Association la Neuvecelloise à titre d'encouragement pour l'animation culturelle de la Commune.

10.000 F. à la Coopérative scolaire pour le tiers temps pédagogique et les voyages des classes au titre de l'année scolaire 1986-1987.

3.135 F. à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques d'Evian au titre de sa participation à la fréquentation par les enfants de Neuvecelle du centre aéré pour l'été dernier.

3.000 F. à l'association pour le désenclavement du Chablais dans le cadre de la défense et de la promotion des transports de notre région.

2.000 F. à l'Association Thononaise et Chablaisienne des Amis du Rail à l'occasion de la commémoration du centenaire de la voie ferrée EVIAN-SAINT-GINGOLPH.

A DÉCIDÉ la création de l'emploi d'Aide ouvrier professionnel à compter du 1^{er} septembre 1986.

A SUCCESSIVEMENT ÉTÉ INFORMÉ :

- de tractations avec le V.V.F. et relatives à l'utilisation du terrain communal de Sous-Valère en parcours vita et de sa participation financière à son aménagement ;

- de la reconstruction du mur côté ouest du cimetière communal en participation avec M. Maurice BLANC et de la création d'un colombarium ;

- de la reprise des conférences de M. Louis GIROD sur le passé de Neuvecelle le 18 octobre à 16 heures ;

- de la remise des prix du concours des maisons fleuries le 15 novembre prochain dans la salle de l'école maternelle.



Réunion du 5 décembre 1986

Au cours de cette réunion, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A VOTÉ le budget supplémentaire de l'exercice 1986 équilibré comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :	
Recettes et dépenses	412.844,00 F.
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Recettes et dépenses	349.647,00 F.

L'autofinancement s'élève à 118.664,00 F. et une somme de 222.040,00 F. a été affectée en excédent d'investissement de clôture et sera reportée au budget de 1987.

A APPROUVÉ les avenants de travaux à passer avec les entreprises suivantes dans le cadre de la construction de l'école maternelle :

- S.A.R.L. DUTRUEL & Fils, Thonon-les-Bains	
Aménagements extérieurs	43.736,35 F.
- Entreprise Michel COMETTI, Maxilly	
Serrurerie	9.033,76 F.
- S.A.R.L. LEI Père & Fils, Lugrin	
Platerie peinture	6.267,90 F.

A DÉCIDÉ D'ACCORDER les subventions suivantes au titre de 1986 pour un montant total de 52.750,00 F., selon le détail suivant :

- 25.000 F. au Bureau d'Aide Sociale de Neuvecelle	
- 2.000 F. à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Neuvecelle	
- 5.000 F. à l'Association la Neuvecelloise	
- 3.600 F. à La Coopérative scolaire pour le cornet de Noël des enfants	
- 5.050 F. à l'Association omnisports de Neuvecelle pour les activités hand-ball et gymnastique féminine	
- 4.500 F. aux Trompes de Chasse de Neuvecelle	
- 1.900 F. au Tennis Club d'Evian-les-Bains	
- 1.900 F. au Hand-Ball Club d'Evian-les-Bains	
- 1.500 F. à la M.J.C. d'Evian-les-Bains	
- 600 F. à la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie	
- 600 F. à l'Association des pupilles de l'Enseignement public	
- 300 F. au Centre d'Enseignement Rural de Publier	
- 300 F. à la Compagnie du Trèfle d'Annecy	
- 300 F. au Secours Populaire Français	
- 200 F. à l'Association du Morillon à Thonon-les-Bains.	

A DONNÉ SON ACCORD à l'actualisation de 2,70% de l'indemnité représentative de logement des instituteurs par rapport à 1985.

A DÉCIDÉ d'adhérer à la section informatique de l'Association des Maires de la Haute-Savoie et A ACCEPTÉ la cotisation annuelle de ce service.

A DONNÉ SON ACCORD à la mise à jour du Plan d'Occupation des Sols de la Commune compte tenu du classement en monuments historiques de différents édifices situés sur le territoire de la ville d'Evian, soit le funiculaire, l'ancienne et la nouvelle buvette Cachat.

A PRIS ACTE du refus de la ville d'Evian-les-Bains de réaliser conjointement avec Neuvecelle des travaux de pompage des eaux du Léman en vue de l'alimentation en eau potable des deux communes et A REGRETTÉ que malgré l'offre par Neuvecelle d'une participation de 13% du montant de ces travaux, les élus d'Evian aient manifesté peu d'intérêt à cette coopération intercommunale.

Ceci étant, IL A CHARGÉ M. le Maire de prendre contact avec la commune de Maxilly pour étudier une nouvelle solution à ce problème d'alimentation en eau potable ET A DÉCIDÉ de ne pas réserver une suite favorable à la demande de participation de la Ville d'Evian pour la construction de 92 places d'hébergement à l'annexe des personnes âgées de l'Hôpital Camille-Blanc.

En fin de séance, A PRIS CONNAISSANCE de diverses communications relatives :

- Au problème de l'occupation de la salle de l'école maternelle par les différentes associations

- A la signalisation des activités locales en bordure des routes départementales sur le territoire de la commune

- De l'organisation d'une choucroute au profit des écoles publiques le 14 décembre prochain à midi dans la nouvelle salle polyvalente de l'école maternelle.

Tourages
SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 50.71.00.88 +
Télex : 370.401

*Réservation électronique
pour le monde entier*



DOMAINE DE VILLY

VIN DE PAYS
et
PÉTILLANT
MÉTHODE CHAMPENOISE

LIVRAISONS - EXPÉDITIONS

DUMONT Claude & Fils

Propriétaires / Récoltants

CONTAMINE-SUR-ARVE - 74130 BONNEVILLE
Téléphone : 50.03.62.00

**ENTREPRISE
D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE**

R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. 50.75.22.52

L'IMMOBILIÈRE DU LÉMAN

TRANSACTIONS
SUR IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
GESTION IMMOBILIERE

3, rue des Ursules, «Le Belvédère»
THONON — Tél. 50.26.14.86

•
A EVIAN : AGENCE 74
3, place du Port — Tél. 50.75.23.88

**Les Etablissements
JEAN VAUDAUX**

Téléphone 50.39.52.23

vous présentent leur gamme de
tronçonneuses, tondeuses
motobineuses
fraises à neige et débroussailleuses.

Exposent aux marchés de :
THONON - SALLANCHES - CLUSES
SAMOENS - LA ROCHE - ANNEMASSE
EVIAN

evian[®]
pure et équilibrée

La Taxe d'Habitation

La Taxe d'habitation a succédé à la contribution mobilière dont elle conserve les principales caractéristiques.

Elle est établie annuellement au nom des personnes, qui au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, ont la disposition ou la jouissance d'une habitation meublée.

Les redevables de la taxe d'habitation peuvent bénéficier d'un ou plusieurs abattements de leur base d'imposition, ou, dans certaines situations particulières, d'un dégrèvement d'office, total ou partiel, de l'imposition mise à leur charge.

QUELS SONT LES LOCAUX IMPOSABLES ?

Il s'agit des locaux affectés à l'habitation et meublés, qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires, appartements ou maisons individuelles. Les dépendances privatives de ces locaux d'habitation comme garages ou parkings sont également soumis à cette taxe.

QUELS SONT LES LOCAUX EXONÉRÉS ?

Ce sont en majeure partie des locaux passibles de la taxe professionnelle comme par exemple un appartement affecté à une activité professionnelle - cabinet médical, cabinet d'avocat, étude notariale, etc...

Il est à noter que les appartements meublés loués en saison sont soumis à la taxe professionnelle et ne supportent donc pas la taxe d'habitation.

Sont également exonérés de la taxe d'habitation les bâtiments affectés aux exploitations agricoles, les locaux occupés par des collectivités publiques ou privées ainsi que les bâtiments destinés au logement des élèves dans les écoles, pensionnats ou colonies de vacances.

QUELLES SONT LES PERSONNES IMPOSABLES ?

En règle générale, toutes les personnes physiques ou morales qui ont à leur disposition, à quelque titre que ce soit, (propriétaire, locataire, occupante à titre gratuit ou usufruitière), un local passible de la taxe d'habitation.

QUELLES SONT LES PERSONNES EXONÉRÉES DE DROIT DE LA TAXE D'HABITATION ?

• Les établissements publics scientifiques, d'enseignement ou d'assistance (hôpitaux, établissements scolaires et universitaires, bureaux d'aide sociale).

• Les habitants reconnus indigents par la Commission communale des Impôts directs.

• Les membres du corps diplomatique et certains fonctionnaires d'organisations internationales.

QUELLES SONT LES PERSONNES POUVANT PRÉTENDRE A UN DÉGRÈVEMENT TOTAL OU PARTIEL ?

DÉGRÈVEMENT TOTAL

- Les titulaires de l'allocation du fonds national de solidarité.
- Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés.
- Les personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir à leurs besoins par le travail.
- Les contribuables âgés de plus de 60 ans au premier janvier de l'année d'imposition.
- Les veufs ou veuves au premier janvier de l'année d'imposition quel que soit leur âge.

DÉGRÈVEMENT PARTIEL

- Toutes les personnes quel que soit leur âge et non soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (dans ce cas, le dégrèvement est de 25% sur la part d'imposition excédant 1098 F. pour l'année 1986).

COMMENT EST DÉTERMINÉE LA BASE D'IMPOSITION A LA TAXE D'HABITATION ?

C'est la valeur locative cadastrale du logement qui sert de base à cette détermination. Cette base est actualisée chaque année. Il s'agit donc de la base d'imposition brute.

QUELS SONT LES ABATTEMENTS SUR LA BASE D'IMPOSITION ?

- A Neuvecelle, il existe deux sortes d'abattements :
- Un abattement général à la base de 15% réservé aux résidences principales.
 - des abattements pour charges de famille, selon les modalités suivantes :
 - 10% pour chacune des deux premières personnes à charge
 - 15% pour chacune des personnes suivantes.

QUEL EST LE REDEVABLE DE LA TAXE D'HABITATION ?

C'est l'occupant du logement à la date du 1^{er} janvier de l'année d'imposition. C'est-à-dire en cas de déménagement, c'est la taxe afférente à l'ancien logement qui est due.

Il est à remarquer que le propriétaire est responsable du paiement de la taxe par ses locataires. Avant tout déménagement de locataires, il doit s'assurer que ceux-ci ont bien réglé leur taxe d'habitation, à défaut de quoi il est solidairement responsable de son paiement.

J'espère que ces quelques renseignements relatifs à la taxe d'habitation vous permettront d'avoir une approche des techniques de la fiscalité immobilière locale.

René PERTUISET



p. novarina

34, Avenue des Vallées
128, Boulevard de la Corniche
THONON-LES-BAINS - Tél. 50.71.25.98

TOUS LES MATERIAUX NOUVEAUX
TOUS LES MATERIAUX SPECIAUX



50.71.35.43

HALL
D'EXPOSITION

ATELIER

Route d'Armo
74200 THONON

FABRICANT SPÉCIALISTE
DE LA CUISINE
ET DE LA SALLE DE BAINS
DEPUIS 1954



SCREG sud-est

TOUS TRAVAUX
Voirie et réseaux divers
Sols industriels - Terrassements
Courts de tennis
et half court

UN DEVIS
sera établi
gracieusement
Consultez-nous

AGENCE D'ANNECY :
25-27, rue de la Crête - CRAN-GEVRIER
B.P. 704 - 74015 ANNECY CEDEX
Tél. : 50.67.28.88 - Télex 340664

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

Quai de Blonay
74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.72

Permanence
téléphonique
24 h / 24

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
74200 THONON
Tél. 50.26.46.66

PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} janvier au 30 novembre 1986)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
BEAUGHEON Gérard	Maison individuelle - résidence principale	parc d'Ausnières
BECHET Jacques	Abri de voitures	Maraiche
CHAMMAS Frédéric	Piscine couverte	le Rond-Point
Commune de NEUVECELLE	Ecole Maternelle	Milly
DERIVAZ Luc	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Milly
DONNADIEU Jean-Pierre	Maison individuelle - résidence principale	route de Grande-Rive
FRANCINA Gaston	Chalet - résidence principale	route de Grande-Rive
FRASCHINI Sabino	Maison individuelle - résidence principale	le Pré des Portes
GIROUD Pierre	Agrandissement construction existante	avenue de Verlagny
HOFMANN Helga	Maison individuelle - résidence principale	avenue d'Evian
IMANDT Willem	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Montigny
LAZARETH Jean-Charles	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Lécherot
LEMESRE Christian	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Maraiche
MUFFAT Martine	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Forchex
MUNERA Maurice	Extension maison existante	chemin des Châtaigniers
MAGNIN Guy	Modification maison existante appartements	Milly
RAMEL Hélène	Maison individuelle - résidence principale	avenue Rouffin
SAINT-DIZIER Jacques	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Forchex
SHOBY Mustapha Nada	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Montigny
TETARD Jean	Extension maison existante	place de l'Eglise
TRINCAT François	Chalet - résidence principale	le Pré des Portes
VALGELATA Roland	Maison individuelle - résidence principale	Les Vernes
Hôtel de la VERNIAZ	Local technique	avenue de la Verniaz
VISSUZAINÉ François	Maison individuelle - résidence principale	chemin de Chez Duret
VUILLERMET Daniel	Maison individuelle - résidence principale	avenue du Léman

J.-P. DÉCOR Droguerie de la Monnaie

PEINTURES - OUTILLAGES
PAPIERS PEINTS
REVÊTEMENTS DE SOLS
PARFUMERIE
DÉCORATION

La Rénovation
4, avenue de la Gare
74500 EVIAN
Tél. 50.75.05.89

Equipements K7

Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. 50.75.10.79

Télex : Loridan 380152 F

NOUVELLE RÉGLEMENTATION TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Certains travaux de construction ne sont désormais plus soumis à la réglementation du permis de construire.

Il s'agit principalement :

- Des modifications extérieures de constructions existantes - Modifications de toitures - Création de vitrines - Ouverture de fenêtres - Ravalements de façades.
- Des constructions ne créant pas de surface de plancher - Murs de plus de 2 m. de hauteur - Piscines.
- Des constructions créant une surface hors œuvre brute inférieure à 20 m² comme adjonction d'un balcon - Création d'une pièce d'habitation supplémentaire - Abri de jardin - Garage.

• Des constructions d'habitations légères de loisirs d'une surface inférieure à 35 m². Il s'agit d'habitations légères sans fondations, démontables ou transportables destinées à une occupation temporaire.

• Edifications de clôtures.

Pour tous les cas précités, une déclaration est à souscrire sur des imprimés à retirer en Mairie.

Le délai d'instruction est en général d'un mois mais dans certains cas où la consultation de services spécialisés est nécessaire (projet situé dans le périmètre de protection d'un monument historique), ce délai est porté à deux mois.

Etat Civil 1886

NAISSANCES

Le 27 janvier, Marie Antoinette BRACONNAY, fille de Charles BRACONNAY, pêcheur et de Louise BURILLE, ménagère, domiciliés à Grande-Rive.

Le 11 février, Léonie CRETALLAZ, fille de Joseph CRETALLAZ, instituteur et de Françoise DUTIL, institutrice, domiciliés à Verlagny.

Le 25 février, François Jean-Marie BUTTAY, fils de François BUTTAY, cultivateur et de Marie MOREL, ménagère, domiciliés à Lécherot.

Le 16 mars, Marie-Françoise BIANCHETTI, fille de Bartélemi BIANCHETTI, maréchal-ferrant et de Magdeleine TOU-TOUX, domiciliés à Maraiche.

Le 2 avril, Augustine Françoise DUFOUR, fille de François DUFOUR, pêcheur et de Marie GREPILLAT, ménagère, domiciliés à Grande-Rive.

Le 6 mai, Jules Alfred BAUD, fils de Jules BAUD, cultivateur et de Marie BOCHATON, ménagère, domiciliés au Bois du Feu.

Le 8 mai, Gabrielle Maria CHEVALLAY, fille de Joseph CHEVALLAY, cultivateur et de Marie LAURENT, ménagère, domiciliés à Verlagny.

Le 21 mai, Baptiste Simon Lucien LOMBARD, fils de Joseph LOMBARD, négociant et de Joséphine BRACONNAY, ménagère, domiciliés à Milly.

Le 29 mai, Emilie Magdeleine GREPILLAT, fille de Jean GREPILLAT, pêcheur et de Marie Suzanne COLLIARD, ménagère, domiciliés à Grande-Rive.

Le 7 juillet, Eribert LAURENT, fils de Louise LAURENT, ouvrière, domiciliée à Verlagny.

Le 2 août, Antoinette Françoise MULLER, fille d'Henri MULLER, cuisinier et de Françoise MILLET, sans profession, domiciliés à Grande-Rive.

Le 9 août, Joseph Ferdinand LEVRAY, fils d'Ernest LEVRAY, charron et de Rosalie RAYMOND, ménagère, domiciliés au Rond-Point.

Le 9 août, Pauline Alexandrine LUGRIN, fille de Julien LUGRIN, fermier et de Pauline RAYMOND, ménagère, domiciliés au Chef-Lieu.

Le 28 septembre, Antoine Alexis MILLET, fils de François Joseph MILLET, pêcheur et de Joséphine BURNET, ménagère, domiciliés à Grande-Rive.

MARIAGES

Le 7 mai, Jules Henri LAURENT, facteur et Philomène Marie VIOLLAT, couturière.

Le 28 octobre, Jean François DUCOMMUN, cultivateur et Marie MICHOU, ménagère.

Le 29 octobre, André Félix BRACONNAY, cultivateur et Marie Sylvie MUSY, ménagère.

DÉCÈS

Le 2 janvier, Aimé Marie VERNAZ, cultivateur, 47 ans, domicilié Chez Seuvay.

Le 8 mars, Michel LAURENT, cultivateur, 37 ans, domicilié à Verlagny.

Le 9 mars, Marie Gaspard LAZARETH, meunier, 59 ans, domicilié à Lécherot.

Le 29 mars, Marie Magdeleine CHESSEL, ménagère, 73 ans, veuve de Joseph LAZARETH, domiciliée à Lécherot.

Le 7 avril, Marie Antoinette BRACONNAY, 9 mois, domiciliée à Grande-Rive.

Le 10 avril, Etienne DUFFOURD, charron, 74 ans, domicilié à Verlagny.

Le 21 avril, Marie Joséphine FAVRE, 5 mois, domiciliée à Grande-Rive.

Le 24 avril, Emilie Joséphine DUNAND, 7 mois, domiciliée Chez Duret.

Le 24 avril, Françoise DUPRAZ, ménagère, 83 ans, veuve de Jacques BONNEVIE, domiciliée à Grande-Rive.

Le 20 mai, Marie Françoise BIANCHETTI, 2 mois, domiciliée à Maraiche.

Le 27 mai, Marie Marguerite LAZARETH, 10 mois, domiciliée à Milly.

Le 12 juin, Louis Eugène, BLANC, 15 mois, domicilié à Maraiche.

Le 2 juillet, Marie Josephte MAGNIN, 50 ans, veuve de François BRACONNAY, domiciliée à Grande-Rive.

Le 18 novembre, Etienne GRANJUX, 25 ans, domicilié à Grande-Rive.

Le 24 décembre, Joseph Marie MAGNIN, 6 ans, domicilié Chez Seuvay.

Etat Civil

du 1^{er} décembre 1985 au 30 novembre 1986

NAISSANCES

Le 21 décembre 1985 à Thonon-les Bains, Julie ROSSET, fille de Georges et de Anne-Marie OLIVIER, domiciliés avenue d'Evian.

Le 31 janvier 1986 à Evian-les-Bains, Jordane PICCOT, fille de Jean-Marc et de Patricia AMISSE, domiciliés avenue de Verlagny.

Le 5 mars 1986 à Evian-les-Bains, Marie-Astrid MICHOU, fille de Robert et de Bernadette GERMANEAU, domiciliés avenue de Forchex.

Le 17 mars 1986 à Thonon-les Bains, Julien Florent MARIETTAZ, fils d'André et de Nicole BURNET, domiciliés avenue de Milly.

Le 18 mars 1986 à Lyon, Cédric JACQUIER, fils de Pierre et d'Elisabeth DUCRET, domiciliés avenue de Maxilly.

Le 28 juin 1986 à Evian-les-Bains, Nicolas AMIANTI, fils de Robert et d'Annick ETIENNE, domiciliés avenue Rouffin.

Le 11 juillet 1986 à Thonon-les Bains, Céline Laëtitia TANCREZ, fille de Philippe et de Monique MOUTHON, domiciliés avenue de la Verniaz.

Le 19 juillet 1986 à Evian-les-Bains, David BONNASSIES, fils de Michel et de Catherine REBET, domiciliés avenue de Milly.

Le 9 septembre 1986 à Evian-les-Bains, Benjamin BRUGGER, fils de Marc et de Joëlle POULET, domiciliés avenue de Milly.

Le 13 septembre 1986 à Evian-les-Bains, Cyril Michel VOUTAY, fils de Michel et de Chantal SANSOVINI, domiciliés avenue de Forchex.

Le 22 septembre 1986 à Evian-les-Bains, Julien PENIN, fils d'Eric et de Sylvie EINZAEPFLEN, domiciliés avenue d'Evian.

Le 13 octobre 1986 à Evian-les-Bains, Didier SERVOZ, fils d'Alain et de Mirette DIMBA, domiciliés chemin des Houches.

Le 30 octobre 1986 à Thonon-les Bains, Joanne LUCAS, fille d'Yves et de Myriam DESCURNINGES, domiciliés avenue de Maxilly.

Le 20 novembre 1986 à Thonon-les Bains, Anne-Laure DAVID-CRUZ, fille de Philippe et de Christine HELMINGER, domiciliés chemin des Confertes.

Le 27 novembre 1986 à Evian-les-Bains, Cyrielle DUMAS, fille de Michel et d'Anny VIVES, domiciliés au Hameau de l'Ermitage.

MARIAGES

Le 14 décembre 1985, Jean-Christophe HAINAUD, opérateur de prises de vue et Evelyne Gisèle BONNEFONDS, infirmière, domiciliée avenue du Léman.

Le 3 mai 1986, Moulay El Achemi ISMAILI, étudiant et Patricia GARIERI, sans profession, domiciliés Foyer le Gallia, Le Rond-Point.

Le 28 juin 1986, Daniel Victor THIERRY, chef de vente et Maria Béatrice SILVESTRINI, sans profession, domiciliés au Parc de l'Abbaye.

Le 28 juin 1986, Abdellaziz FARISSI, étudiant et Christine Joëlle LAIR, sans profession, domiciliés Foyer le Gallia, Le Rond-Point.

Le 13 septembre 1986, Max Félix LACROIX, mécanicien, domicilié à Anthy et Laurence COLLOUD, sans profession, domiciliée avenue de Milly.

Le 13 septembre 1986, Jean-Paul BELLON, directeur de société, domicilié à Thonon-les-Bains et Corinne AUZOUX, secrétaire, domiciliée chemin des Houches.

Le 24 décembre 1985 à Bâle (Suisse), Charles MORLANG, monteur, domicilié à Chevenez (Suisse) et Nicole STIQUEL, sans profession, domiciliée avenue de Verlagny.

Le 7 juin 1986 à Sainte-Foy Les Lyon, Philippe Eric SOUBEYRAN, auditeur de justice, domicilié à Sainte-Foy les Lyon et Corinne MORAND, étudiante, domiciliée avenue de Maxilly.

Le 7 juin 1986 à Evian-les-Bains, Jean-Marie VARON, mécanicien, domicilié à Evian-les-Bains et Béatrice Mireille ROUSSEAU, caissière, domiciliée avenue de Maraiche.

Le 2 août 1986 à Champanges, Bernard VESIN, carrossier, domicilié avenue de Milly et Christiane Françoise MEYNET, secrétaire, domiciliée à Champanges.

Le 2 août 1986 à Féternes, Philippe Edouard DAVID-CRUZ, charpentier, domicilié à Féternes et Christine HELMINGER, préposée des P.T.T., domiciliée avenue de Milly.

Le 30 août 1986 à Publier, Paul Lucien MAINPONTE, charpentier, domicilié avenue de Maraiche et Isabelle Mireille MONTFERRANTE, secrétaire-documentaliste, domiciliée à La Rive, Amphion.

Le 13 septembre 1986 à Marin, François Jean MEYNET, artisan, domicilié avenue de Lécherot et Elisabeth Lucie CHARPIN, secrétaire, domiciliée à Marin Moruel.

Le 27 septembre à Maxilly-sur-Léman, Dominique ROCH, technicien du bâtiment, domicilié chemin des Houches et Corinne ZOCOLA, secrétaire, domiciliée le Miroir, Maxilly-sur-Léman.

DÉCÈS

Le 5 décembre 1985, Jean Bruno CHAPUIS, 72 ans, retraité, domicilié avenue de Maxilly.

Le 6 décembre 1985, Marcel Henri JACQUIER, 70 ans, retraité, domicilié avenue de Forchex.

Le 9 décembre 1985, Marie-Louise GRANJUX, 81 ans, retraitée, domiciliée avenue du Léman.

Le 9 février 1986, Jean-Louis SOUFFRON, 87 ans, retraité, domicilié avenue Seuvay.

Le 5 mars 1986, François FORNAY, 62 ans, retraité, domicilié avenue de Maxilly.

Le 14 mars 1986, Bernard HUYSMANS, 78 ans, retraité, domicilié résidence de Milly.

Le 1^{er} mai 1986, Jean-Louis BLOT, 47 ans, soudeur, domicilié Résidence de Milly.

Le 7 mai 1986, Albert DELECRAZ, 78 ans, retraité des Douanes, domicilié route de Grande-Rive.

Le 15 mai 1986, Maurice SIMON, 84 ans, retraité, domicilié avenue de Verlagny.

Le 15 mai 1986, Pascal GIROUD, 15 ans, lycéen, domicilié au Pré des Portes.

Le 26 juin 1986, Jeanne DOULDAT, née BACQUERISSE, 75 ans, retraitée, domiciliée résidence de Milly.

Le 9 août 1986, Marie Joséphine BARRAL née PELLETIER, 69 ans, sans profession, domiciliée à Monte-Carlo.

Le 14 septembre 1986, Jacques LACROIX, 50 ans, comptable, domicilié avenue du Flon.

Le 1^{er} octobre 1986, Marcel Joseph EBNER, 68 ans, retraité, domicilié chemin des Confertes.

Le 3 octobre 1986, Marie Marcel VESIN, 74 ans, retraité, domicilié route de Grande-Rive.

Le 29 octobre 1986, Daniel SPIES, 72 ans, retraité, domicilié avenue du Flon.

Le 17 novembre 1986, Odette SANDRE, 73 ans, retraitée, domiciliée chemin d'Ausnières.

Le 18 novembre 1986, Jean-François LE FLOCH, 80 ans, retraité, domicilié avenue de Milly.

Un coin sympa d'Evian
ouvert toute l'année

Pizzeria - Grill
"au feu de bois"

LE PARIS

Hiver :
fermeture hebdomadaire
mercredi et jeudi

A côté du Casino
Tél. 50.75.27.20

une banque régionale
spécialiste du financement
des P.M.E.

et de la gestion du patrimoine
des particuliers...

**banque
Laydernier**

15, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.17.00

L'Abbaye de Maraiche

Maraiche n'a jamais été une abbaye, mais une grange ou un cellier, c'est-à-dire une exploitation agricole qui subvenait à une partie de l'entretien de l'abbaye de Notre-Dame d'Abondance à qui elle appartenait. On l'appelle quelquefois prieuré, mais là encore ce titre n'est pas aussi formel que pour Saint-Paul qui a toujours eu un prieur. Sans doute les deux ou trois moines qui vivaient à Maraiche étaient-ils sous l'autorité du premier d'entre eux, le prieur. Ce dernier ne semble pas avoir eu de rôle très net dans la hiérarchie religieuse ou féodale.

Ecrire MARAICHE avec ai serait une erreur. Tous les textes anciens portent MARESCHE ou MARECHE qui viendrait du nom latin MARESCUS dérivé de MARUS ou MARISCUS et le lieu aurait porté à l'époque gallo-romaine le nom de la villa MARISCA. AU XIII^e siècle, on a MARISCE ou MARISES. Faire venir le nom de Maris (mareschia) comme on l'écrit actuellement ne doit pas être exact. Un marais en pente, dans la région, s'appelle une léchère. Dans la commune de Neuvecelle on a un lieu-dit LESCHEROT, la petite léchère. Bien sûr, le terrain était en partie marécageux, car on a retrouvé des empièvements et des canalisations de drainage. Dans la suite de cet article, MARESCHE sera écrit dans sa forme ancienne.

Dans un acte de 1158, le chevalier Humbert et son frère, le moine Ulrich de Maresche, font une donation à l'abbaye d'Abondance. Le même Humbert, par son testament de 1178, lègue tout son alleu à cette abbaye. Le château s'étendait jusqu'au Flon sur lequel s'abaissait le pont-levis; les bâtiments devaient être en assez mauvais état car ils sont bientôt ruinés, même la chapelle et à la place, les moines édifièrent une maison forte importante, confortable, pouvant servir au repos des moines malades qui ne pouvaient supporter le rude climat d'Abondance. Il reste très peu de chose de cette construction.

Autour du bâtiment s'étendaient des terres et surtout des vignes dont l'une, "au champ pierreux", donnait un vin particulièrement estimé à l'époque, le "vinum petrosum" qu'on ne servait que les jours de fêtes. Des paroisses du Pays de Gavot avaient aussi des vignes à Maresche pour leur vin de messe.

Les moines d'Abondance ont aussi réparé et reconstruit la chapelle du château. De la chapelle primitive, il reste la base du clocher et la porte romane du XI^e siècle. Le reste de l'édifice est de la fin du XII^e siècle. La couverture du clocher et sa toiture sont originaux, d'un type du XII^e ou XIII^e siècle. Malgré les réparations, la chapelle de Maresche a gardé son caractère primitif.

Lors de la vente des biens nationaux, sous la révolution française, la chapelle n'eut pas d'acquéreur, c'est ce qui explique sans doute que la commune de Neuvecelle en ait la propriété et surtout l'entretien. Elle a été classée monument historique en 1924.

Dès 1211, la chapelle de Maresche est devenue église paroissiale, filiale de Neuvecelle. Le curé de Neuvecelle était en même temps curé de Maresche. Le culte devait y être assuré soit par lui-même, soit par un vicaire. Mais il n'y avait pas de messe quotidienne, ni même tous les dimanches. L'Abbé d'Abondance nommait le curé de Neuvecelle et Maresche. On connaît le nom des curés qui se sont succédés de Wuielme de Neuvecelle en 1295 à Paul Fichard en 1979.

La paroisse de Maresche comprenait sept villages ou hameaux. Le Flon, aujourd'hui disparu, avait trois feux, c'est-à-dire trois familles. En 1394, Guillaume de Châtillon, seigneur de Larranges, possédait une maison valant 300 florins "apud los Flonz" (au Village de Flon). Flon vient de flumine, le cours d'eau. Verlagny, villa de verulanus; Valère, villa de Valerus; les Tovées vient de toferia (comme la Touvière), carrière de tuf. Cette pierre durcit en séchant mais reste très légère, aussi elle était surtout utilisée pour la construction des voûtes d'église. L'eau chargée de calcaire dissous, le dépose en arrivant à l'air. Coudrée ou les Noisetiers. A ces hameaux peut-être conviendrait-il d'ajouter celui de Chez les Mauney ou des Braconnay. Mais il a plutôt fait partie de la Paroisse de Notre-Dame d'Evian même si ses terres relevaient en partie du fief d'Abondance.

De temps en temps, l'évêque de Genève venait inspecter les paroisses. Quatre fois au XV^e siècle; deux fois au XVI^e; neuf fois au XVII^e et une fois au XVIII^e. Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que les visites seront plus fréquentes. Les procès-verbaux des visites indiquent la population, énumèrent les dîmes perçues par le curé, ce qui devait revenir à l'évêque, l'inventaire du mobilier du culte, l'état de l'église et ce que devait faire le curé pour bien exercer son ministère.

En 1443, Maresche a 8 feux et 45 habitants : 2 feux à Maresche-même, (Giroud et Métral), 2 à Verlagny (Gruz et Laurent), 1 à Valère et 1 aux Tovées. La visite de 1481 donne 10 feux et 48 habitants; celle de 1517, 8 feux; celle de 1606, 70 habitants; celle de 1765, 20 feux et 130 habitants. A signaler les pestes de 1569 et 1630 qui ont dû faire baisser la population.

En plus du petit train de campagne affecté à la cure (logement et terre), le curé perçoit une gerbe de

froment par feu soit un quart ou 24 litres; les novales, les prémices; 1 sol à Pâques pour le "ressat". Le curé perçoit aussi la casuel, honoraires de messe : 24 sols pour une grand'messe et 12 sols pour une messe basse. Pour les enterrements : 3 livres pour la levée du corps, outre le drap et le luminaire (mais à l'église le curé doit fournir six cierges). L'évêque reçoit 56 florins.

On peut s'étonner aujourd'hui de la pauvreté du mobilier du culte. Il n'y a ni banc, ni chaise. Mais surtout manquent les vêtements liturgiques, ou ils sont en mauvais état; manquent aussi les vases sacrés; un calice souvent détérioré, pixide (sorte de ciboire) en étain ou même en bois. Les livres ne sont pas au complet ou sont hors d'usage. Dans les visites, l'évêque recommande l'achat de livres, de vêtements, de vases sacrés qui sont le strict minimum et indispensables. Il n'est pas toujours obéi car ce sont les paroissiens qui doivent faire la dépense et les livres manuscrits sont très chers.

Dans l'église de Maresche, il y avait une chapelle du Saint-Esprit, sans recteur ni revenu, où se réunissait la confrérie du même nom, fondée en 1450 par François DUCRET, Louis MEMBOUD et les frères LAURENT, avec une messe hebdomadaire et l'entretien de l'autel. En 1583, union de cet autel avec le Maître-autel, le revenu est de 2 seythorées au pré Saint-André, une cense de froment, huile et châtaignes.

En 1619, le syndic Louis MEMBOUD achète une chasuble avec les vingt florins légués par son épouse. La même année, l'abbé d'Abondance donne une chasuble en cuir, avec étole, manipule, voile et bourse. Elle paraît antérieure au XV^e siècle. Elle est aujourd'hui la propriété de la famille GIROUD. Il reste encore un tableau du martyr de Saint-Bartélémy, un calice d'argent du XIII^e siècle.

L'évêque recommandait aussi au curé de dire la messe au moins un dimanche par mois à Maresche, de faire le catéchisme par question et réponse après

la lecture de l'évangile le dimanche à la messe et tenir pendant les mois d'hiver des petites écoles dans le presbytère, les paroissiens sont invités à aider le curé.

En 1803, après le concordat, au rétablissement du culte après la Révolution française, la Paroisse de Maresche ne fut pas reconstituée, elle fut unie purement et simplement à celle de Neuvecelle.

Réparations au Clocher de l'Eglise de Maresche

Le 20 janvier 1689, par devant M^e Claude-François Genève, Notaire à Evian, Jean-François fils de feu André Laurent, Georges fils de Claudy Girod et Jean fils de feu Jean Granjux, procureurs des communiens de Maresche ainsi que Claude fils de feu Gaspard Jacquier dit Memboud baillet en tasche de prix fait à Pierre fils de feu Pierre Carraux maistre charpentier de Maresche : construire et bâtir à neuf "l'esgullié" du clocher de l'esglise de Maresche et regottoyer le couvert de la dite esglise. On fournira les matériaux et des ouvriers, sauf un millier d'encelles soit tavillons que Carraux fournira pour le dernier jour d'aoust pour 140 florins payables 50 florins à Pasques; 45 florins à la besogne estant à moitié faite et 45 florins la besogne estant parachevée.

Réparations au clocher, au couvert et à la sacristie et aux chapiteaux de la porte d'entrée de l'église de Maresche.

Le 15 juin 1751, le Conseil de Neuvecelle fait établir un devis aux charpentiers François Demarclay et Pierre Allemand, qui se monte à 366,90 livres.

Louis GIROD

LISTES DE MARIAGE

- CADEAUX
- PORCELAINE
- CRISTAL

M. Burnet
Successeur MARION

68, rue Nationale
74500 EVIAN
Tél. 50.75.08.20

DURONZIER CHASSEUR
Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP
Sports
Détente

TOURNOI DE HAND-BALL 1986



3^e tournoi des jeunes à Neuvecelle où 12 équipes étaient réunies.
Neuvecelle en rouge opposé à Gex.



Grande joie ! La remise des coupes et médailles par M. BLANC, président
et M. POUX, entraîneur. Un grand bravo à tous.

11 NOVEMBRE 1986



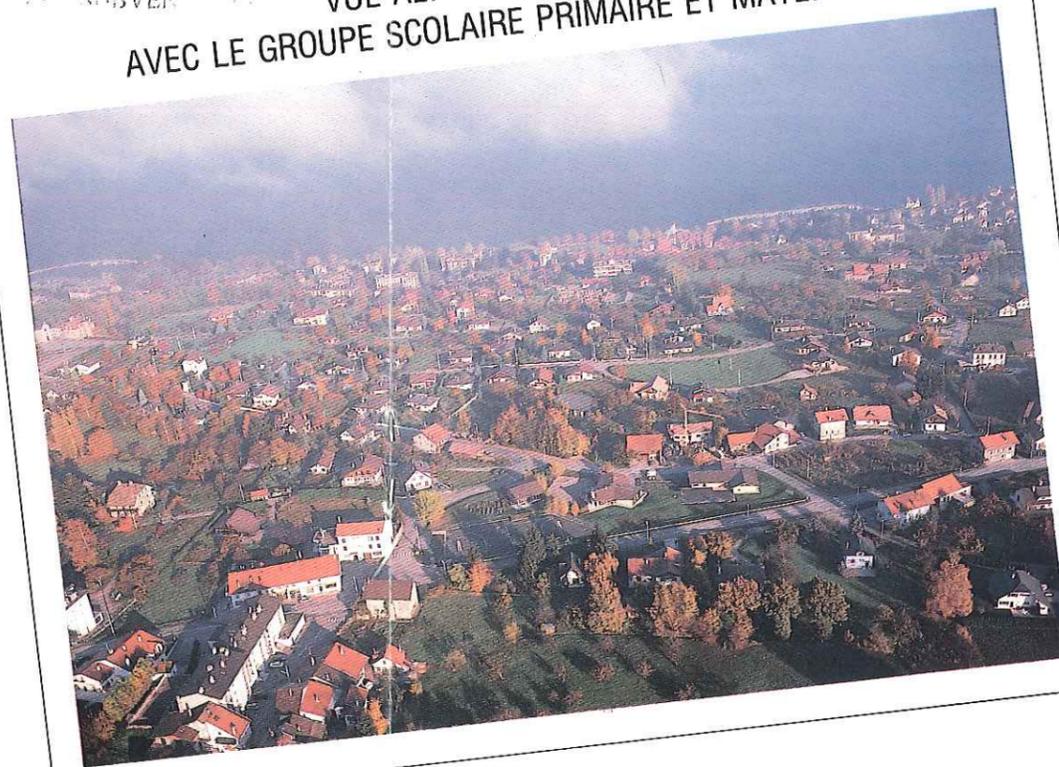
"GARE DE NEUVECELLE", COMMÉMORATION DU CENTENAIRE
DE LA VOIE FERRÉE EVIAN - SAINT-GINGOLPH
LE 19 JUILLET 1986



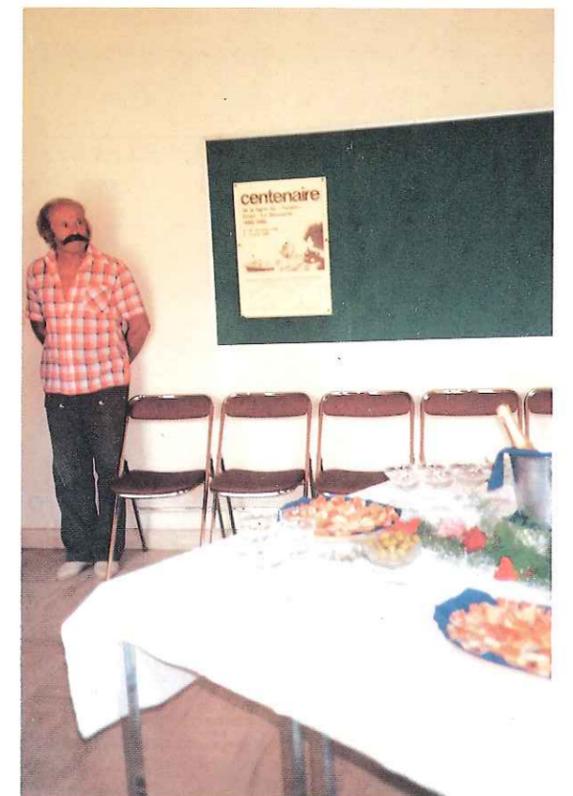
REMISE DE LA MÉDAILLE
DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
A M. ANTOINE LAZARETH LE 7 JUIN 1986



VUE AÉRIENNE DE MILLY
AVEC LE GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET MATERNEL



DÉPART EN RETRAITE
DE M. GABRIEL BLANC
LE 31 JUILLET 1986



DUTRUEL et FILS

S.A.R.L.

Entreprise
de maçonnerie
et
travaux publics

31, chemin des Tissottes
TULLY - 74200 THONON
Tél. 50.71.38.03

Pompes Funèbres Savoisiennes

Raymond SCHALLER

14, rue de la Touvière
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.45.37

LES ELECTIONS EN 1986

- Elections législatives
- Elections régionales
- Elections sénatoriales

A - AVANT-PROPOS

Une année électorale s'achève. Le 16 mars 1986 les électeurs et les électrices de notre pays furent appelés aux urnes. Le but était double : il s'agissait d'élire les cinq députés et les quinze conseillers régionaux de notre département. Les premiers sont nos porte-parole auprès du Gouvernement et les seconds nous représentent dans le Conseil Régional de la Région Rhône-Alpes, où par leurs interventions, ils doivent trouver des solutions pour régler au mieux nos problèmes quotidiens (voir article "1986 - Année électorale" dans le Bulletin municipal n° 9 - janvier 1986 pages 15 à 25).

Après une longue campagne électorale très disputée, les électeurs, en leur âme et conscience, ont fait leur choix. Et vous, électeurs de Neuvecelle, comment avez-vous voté ?

1) Aux législatives :

	Inscrits	Votants	Exprimés	R.P.R. - C.N.I. MAZEAUD	M.P.T. TONNELIER	U.D.F. BROCARD	P.C. MOGET	U.S.R. BORREL	R.N. - F.N. DE RÉGIS	Verts BERTHET	P.G.L.U. AUTHOSSERRE	R.G.R. LANSARD	P.S. STRAUSS-KAHN
Neuvecelle	1102	879	813 73,8%	143 17,6%	4 0,5%	218 26,8%	44 5,4%	102 12,5%	71 8,7%	18 2,2%	— 0%	66 8,1%	147 18%
Haute-Savoie	325712	245412	236095 72,5%	34492 14,6%	867 0,4%	77197 32,7%	9639 4,1%	32882 13,9%	23163 9,8%	5732 2,4%	— -	10.968 4,6%	41155 17,4%

Elus : Pierre MAZEAUD, R.P.R.-C.N.I.
Jean BROCARD - Bernard BOSSON, U.D.F.
Robert BORREL, U.S.R.
Dominique STRAUSS-KAHN, P.S.

Dans l'ensemble, Neuvecelle a voté comme le Département. Il y a une poussée socialiste très réelle à Neuvecelle comme en Haute-Savoie. L'U.D.F. a perdu des voix dans cette consultation, surtout à Neuvecelle. La différence par rapport au département s'est portée d'abord sur le R.P.R. (+3%), puis sur le Rassemblement Gaulliste pour le Renouveau Savoyard (+3,5%).

2) Aux Régionales

	Inscrits	Votants	Exprimés	U.D.F. BOUVIER	R.P.R. - C.N.I. DAGAND	M.R.S. FLORET	P.C. PERRIGUEY	R.N. - F.N. BARONE	U.S.R. POULET	P.S. GRANDJACQUES	R.G.R. FERRARIO	Verts SCHEPPLER D.	
Neuvecelle	1102	881	793 72%	198 25%	90 11,3%	56 7,1%	41 5,2%	70 8,8%	83 10,5%	122 15,4%	110 13,9%	23 2,9%	
Haute-Savoie	325318	243727	234073 72%	76143 32,5%	32232 13,8%	10127 4,3%	9844 4,2%	21060 9%	25160 10,7%	39947 17,1%	11763 5%	7797 3,3%	15 élus 10 à droite 5 à gauche

choisissez
la
bonne
route

JEAN LEFEBVRE
travaille pour vous

AGENCE DE THONON
Tél. 50.70.06.90
B.P. n° 175 - 74203 THONON LES BAINS

GRANDE-RIVE - EVIAN
FILETS DE PERCHES
SPÉCIALITÉS
PÂTES FRAICHES



Tél. 50.75.09.44

Restaurant
"Chez Danic"

PONTON
(8 bouées)
TERRASSE
au bord de l'eau
PLAGE

BAR D'AMBIANCE
RESTAURANT LACUSTRE

s.a.r.l. VITRERIE MIROITERIE
DANNENMAYER



SPÉCIALISTE
VITRAGE ISOLANT
sur menuiseries neuves
ou anciennes

Avenue du Bennevay
74500 EVIAN
Tél. 50.75.11.91

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES
MÉTALLERIE
MENUISERIE ALUMINIUM



**COMETTI
MICHEL**

Parc de Montigny
Chemin des Houches
Tél. 50.75.03.41
MAXILLY-SUR-LÉMAN - 74500 EVIAN

Aux régionales, nous retrouvons les mêmes tendances que pour les législatives.

Dans ce scrutin, l'U.D.F. n'obtient plus que le quart (25%) des suffrages exprimés, soit 7,5% de moins qu'en Haute-Savoie. Ces voix ne vont pas au R.P.R. comme aux législatives, car ce parti recueille 2,5% de moins que dans le Département. Les bénéficiaires sont le "Mouvement Région Savoie" (+2,8%), le P.C. (+1%) et surtout le "Rassemblement Gaulliste" (+8,9%). La raison est sûrement double : le M.R.S. et le R.G.R.S. renferment les mots "Savoie" et "Savoyard" dans leur sigle, quoi de plus mobilisateur pour des élections régionales ! En outre, sur la liste du R.G.R.S., nous trouvons en deuxième position, le Conseiller Général du Canton d'Evian, M. Marc FRANCINA. Cela prouve bien que les Neuchellois sont très sensibilisés par ce problème primordial qu'est le désenclavement du Chablais qui conditionne leur vie de tous les jours, tant sur le plan de l'emploi que des transports.

C'est aux élus de cette nouvelle assemblée territoriale, qu'est le Conseil Régional, d'amener les subventions et de les répartir équitablement ! On nous sollicite pour payer les impôts, mais les retombées des subventions sont pour les métropoles comme Lyon, Grenoble et Saint-Etienne et pour quelques secteurs privilégiés. Nous devons constater, à notre grand regret, que ce côté de la Dranse est rarement arrosé par cette manne que représentent les subventions, si nécessaires pourtant au développement de nos équipements, du réseau routier et ferroviaire, de l'expansion économique, en un mot, à l'amélioration de notre cadre de vie.

3) Considérations sur ces scrutins

a) Plan national

Ces élections du 16 mars, comme les précédentes, étaient encore dominées par la lutte entre deux blocs : la droite et la gauche. Témoin, le duel CHIRAC - FABIUS sur TF1 le 27 octobre 1985. FABIUS se posait en rassembleur du "peuple de gauche" et CHIRAC portant les couleurs du "peuple de droite". Mais plusieurs facteurs font que les choses ne sont pas aussi tranchées que d'habitude. Ainsi, un mouvement général des idées, le fait présidentiel et l'interférence du nouveau mode de scrutin ont quelque peu brouillé les cartes. La nouvelle redistribution des cartes, au soir du 16 mars, a pourvu la France d'un costume politique plutôt arlequin, avec cette grande nouveauté et interrogation qu'est la cohabitation. La proportionnelle a fait du P.S. le premier parti de France, a limité l'ampleur de la victoire du bloc U.D.F.-R.P.R. et a favorisé le Front National.

Toutes les mutations intervenues depuis 1981 sembleraient mettre un terme à cette éternelle division droite-gauche. Les discours des partis politiques et de leurs dirigeants se transforment et évoluent. Ils ne suppriment pas les clivages, mais engendrent des mutations en créant une nouvelle division entre libéraux et étatistes-dirigistes, entre ceux qui veulent moins "d'Etat" et ceux qui privilégient "l'Etat".

b) Plan départemental

La grande surprise vient de l'U.D.F. qui n'obtient que deux députés, quand on sait que la Haute-Savoie a toujours été un solide bastion de la Démocratie Chrétienne. Selon la logique, l'U.D.F. aurait pu obtenir 3, voire 4 sièges, surtout en raison de la division du R.P.R. et du P.S. Les socialistes sont les grands gagnants de ces élections. Ils n'avaient pas de député depuis 1956. Ils ont obtenu deux sièges : M. STRAUSS-KAHN, un "parachuté" de Paris et M. BORREL, Maire d'Annemasse, exclu du Parti Socialiste, mais qui s'est déclaré tout au long de la campagne, ouvertement proche du Président de la République. Il devance largement STRAUSS-KAHN dans la région annemassienne et dans le Chablais, mais il a nettement moins de voix que lui à Annecy. M. Pierre MAZEAUD a mené une campagne vigoureuse qui a été payante et qui lui a permis de surmon-

ter les difficultés créées par la constitution d'une liste dissidente. Le R.P.R. retrouve son siège qu'il avait perdu en 1978. Les dissidents ont moins de 5% des voix. A signaler que l'U.D.R. avait les trois sièges sortants.

c) Comportement électoral en Haute-Savoie

La Haute-Savoie a toujours été un département à part, d'abord du fait d'un cadre géographique fort contrasté avec une nature fort contraignante, ensuite par sa longue et singulière histoire. Le Savoyard est très attaché à "son pays" et cet attachement le pousse au chauvinisme. Il ne quitte pas volontiers sa région, car il est très attaché à son clocher. Il est très hospitalier pour les gens qui viennent chez lui, apprécier les splendeurs d'un cadre naturel. Mais il ne faut pas que quelqu'un vienne et s'occupe trop de ses affaires, surtout quand il se mêle de vouloir s'occuper de son destin, en politique par exemple, et ceci à tous les échelons (communal, cantonal, régional...). Pour toutes ces raisons, le Savoyard de souche refuse de voter pour quelqu'un qui n'est pas "du pays", en objectant que : "il n'est pas de chez nous". Certes, les transformations survenues dans la vie économique et dans les structures sociales ont quelque peu modifié la vie politique. Mais encore aujourd'hui, que le candidat "étranger" soit de droite ou de gauche, il subit le même sort, on a pu le constater aux dernières élections. Le Savoyard place très haut, ce qu'on peut appeler son "intérêt". Il votera donc pour quelqu'un qui à ses yeux sera le meilleur pour défendre cet intérêt, qu'il soit individuel d'abord ou collectif (local, cantonal, régional) ensuite.

Cet état d'esprit s'est traduit dans les résultats des élections dès 1876. La Haute-Savoie, rurale et catholique, donc d'un tempérament conservateur, a élu des députés républicains, des hommes de gauche même anticléricaux, et cela jusqu'en 1914, malgré les pressions de l'Eglise. Voyant leur intérêt immédiat et voulant profiter de la manne, ils ne pouvaient voter à contre-courant.

En 1919, le paysage politique se transforme : droite, gauche et abstentionnistes se partagent chacun un tiers des électeurs inscrits. Puis la gauche fléchit de plus en plus et en 1936, la droite remporte un succès éclatant, donc à contre-courant du mouvement national. La Haute-Savoie, jadis à gauche a ainsi nettement changé de cap. Ce tournant à droite se confirme sous la V^e République. Et en 1981, les Savoyards ont encore voté à contre-courant :

- aux présidentielles : 44,22% pour Mitterrand
55,78% pour Giscard d'Estaing.
- aux législatives : l'U.D.F. remporte les trois sièges.

La Haute-Savoie se distingue une nouvelle fois en 1986 avec sa forte poussée socialiste, qui donne deux députés de gauche au département sur les cinq sièges à pourvoir. Ce scrutin a montré une certaine évolution du comportement électoral du Savoyard. Des "parachutés" peuvent décrocher un siège et la Haute-Savoie se rapproche du paysage français, les cartes semblent être mieux distribuées.

Une autre constatation, les différences entre le vote législatif et le vote régional sont minimales. Ce dernier vote a apporté des changements au sein du Conseil Régional, il est désormais moins soudé. Les résultats des élections en Haute-Savoie, avec une représentation venant de six origines politiques différentes, devrait concourir à mieux servir les causes et aspirations de nos communes, même de celles de ce côté-ci de la Dranse. Il faudrait que nos élus quittent les hautes sphères de la politique, la marque de leur étiquette qui les maintient dans des théories dépassées et qu'ils s'occupent, enfin, des vrais problèmes, de ceux que nous côtoyons tous les jours et auxquels chaque citoyen doit faire face, qu'il vote "à droite" ou "à gauche".

Mais 1986, fut aussi l'année des élections sénatoriales. Pour cette consultation, on n'a pas fait appel à tous les électeurs, au suffrage universel, car le Sénat est **élu au suffrage indirect**.

Dans nos différents bulletins municipaux, nous avons traité les diverses élections qui se déroulent au suffrage universel, ainsi que les types de scrutin. Ils nous restent donc aujourd'hui à parler des élections sénatoriales pour terminer ce cycle qui régit toute l'organisation politique de la France.

B - ELECTIONS SÉNATORIALES

I LE SÉNAT : Historique :

1) **Origine** : Il faut remonter jusqu'au VIII^e siècle avant l'ère chrétienne, à l'époque de la fondation effective de Rome par le Latin Romulus, pour entendre parler du Sénat. Ce nom fut donné à diverses assemblées politiques de l'Antiquité : à Sparte, à Athènes, à Rome, à Carthage. Romulus aurait créé l'organisation première de la cité Romaine. Un corps sénatorial l'assiste à ses conseils. Après la disparition mystérieuse de Romulus, lors d'un orage, le Sénat choisit son successeur, un Sabin, Numa Pompilius. Le Sénat de la Rome antique fut un organe essentiel de la politique. Il était, à l'origine, la réunion des représentants des familles patriciennes (nobles, par opposition aux plébéiens du peuple) : c'étaient les pères. Leur rôle auprès de la monarchie primitive devait être essentiellement consultatif. Sous la République, les sénateurs furent désignés par les censeurs et ils siégeaient à vie. Le poids du Sénat se faisait sentir dans tous les domaines. Ses avis s'exprimaient sous forme de sénatus-consultes (décisions du Sénat) : sur le plan législatif, de la politique extérieure, et religieux, où il était le garant du maintien des traditions religieuses ancestrales. Mais à la fin de la République, il vit son pouvoir s'effriter sous les attaques de César qui réduisit son pouvoir et devant lequel il prit l'habitude de la soumission. Enfin, l'Empire marqua la décadence complète de l'institution. Le Sénat n'avait plus qu'un rôle insignifiant. Il faut noter cependant que le Sénat romain, corps de la noblesse, joua un certain rôle dans la Rome pontificale aux XI^e et XII^e siècles, en influençant parfois l'élection du Pape.

2) **Le Sénat en France**. Initialement, le Sénat est donc un Conseil des Anciens. Le terme vient du Latin senatus, de senex, vieux, vieillard.

a) Sous le Consulat et le Premier Empire :

La Constitution de l'an VIII créa le Sénat conservateur de 60 membres. Nombre porté à 80 par la nomination chaque année de deux membres nouveaux. Les sénateurs devaient avoir plus de quarante ans, ils étaient nommés à vie et inamovibles (ne peut être destitué). Politiquement ils étaient irresponsables, mais leur rôle était capital, du fait qu'ils contrôlaient la constitutionnalité des lois. Le Sénat pouvait réviser la Constitution. Il nommait les Consuls, les Tribuns, les Législateurs et les juges du Tribunal de Cassation. Ce corps privilégié aurait pu s'opposer à la dictature napoléonienne, au contraire, il la renforça par sa servilité, acceptant le passage au Consulat à vie (an X) et à l'Empire (1804). Le Sénat dont tous les membres avaient été anoblis disparut en 1814, après avoir renié l'Empereur, qui l'avait comblé. Il ne fut pas rétabli aux Cent jours.

b) Sous le second Empire :

La Constitution du 14 janvier 1852, issue du coup d'Etat, ressuscita le Sénat conservateur de 150 membres (80 nommés par le Président de la République, les autres (cardinaux, amiraux, maréchaux) étaient membres de droit. Les sénateurs étaient inamovibles, ils veillaient à la constitutionnalité des lois, pouvaient interpréter et modifier la constitution par sénatus-consultes. C'est ainsi que fut rétabli l'Empire le 7 novembre 1852. Le 14 mars 1867, un sénatus-consulte donna le droit au Sénat de renvoyer une loi quelconque au Corps Législatif, sans toutefois l'amender. Le 8 septembre 1869, il devenait une seconde chambre avec séances publiques et possibilité d'indiquer au Corps Législatif, en lui renvoyant une loi, les modifica-

tions dont elle paraissait susceptible. Le Sénat disparut avec l'Empire, au 4 septembre 1870.

c) Sous la III^e République

Les lois constitutionnelles de 1875 avaient reconstitué un Sénat : 75 sénateurs inamovibles désignés par l'Assemblée Nationale, puis renouvelés par le Sénat lui-même, coexistaient avec 225 sénateurs élus et renouvelés par tiers tous les trois ans par un collège électoral composé de délégués des communes (un seul par commune). Après 1884, les sénateurs inamovibles ne sont plus renouvelés et les moyennes et grandes agglomérations obtiennent une représentation plus importante. Pendant toute la III^e République, le Sénat a joué un rôle important : son président était le deuxième personnage de l'Etat et présidait le Congrès du Parlement, à Versailles. Il avait en matière législative les mêmes pouvoirs que la Chambre des députés, sauf en matière financière. Il avait le pouvoir de mettre des gouvernements en minorité, les obligeant à se retirer.

d) Sous la IV^e République :

L'Assemblée élue le 2 juin 1946 a cherché à constituer un système de souveraineté parlementaire qui échappât aux défauts de la III^e République. Les lois constitutionnelles de 1875 furent donc abandonnées. On considéra que le Sénat possédait trop de pouvoirs sous la III^e République, autant sur le plan législatif que politique. C'est ainsi que l'Assemblée Constituante donna la quasi-totalité du pouvoir législatif à une assemblée unique, appelée Conseil de la République. Ses pouvoirs, presque purement consultatifs ("chambre de réflexion"), furent légèrement augmentés en 1954 (gouvernement de Pierre MENDES FRANCE).

e) Sous la V^e République :

La Constitution de 1958 a rétabli un Sénat, dont les pouvoirs sont intermédiaires entre ceux du Sénat de 1875-1884 et ceux du Conseil de la République de 1954. Elu au suffrage indirect, il assure la représentation des collectivités territoriales de la République et des Français établis à l'étranger. La durée du mandat de sénateur et les modalités d'élection de ces derniers sont déterminées par une loi organique : 255 sénateurs représentent la France métropolitaine ; 7, les départements et 5, les territoires d'outre-mer ; 6, les Français de l'étranger. Ces sénateurs, élus pour neuf ans et renouvelables par tiers tous les trois ans, doivent avoir au moins 35 ans. L'élection des sénateurs métropolitains s'effectue, dans le cadre départemental, au scrutin de liste majoritaire à deux tours (sauf dans les départements les plus peuplés, où l'élection a lieu à la représentation proportionnelle). Sont électeurs les députés, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux.

Le président du Sénat, élu après chaque renouvellement triennal, est le deuxième personnage de la République. Il assure l'intérim provisoire en cas de vacance de la présidence de la République. Les Séances du Sénat sont publiques. Les pouvoirs législatifs du Sénat sont les mêmes que ceux de l'Assemblée Nationale, mais la responsabilité politique du gouvernement ne peut être mise en cause ni par, ni devant le Sénat. Les Sénateurs sont des parlementaires, car le Parlement comprend l'Assemblée Nationale et le Sénat.

II LE SÉNAT

a) Pourquoi une seconde assemblée politique ?

L'existence de deux assemblées au sein d'un même parlement assure, par des modes d'élection différenciés, une représentation plus réelle parce que plus variée du peuple souverain, et garanti par le contrôle mutuel qu'elles exercent, le respect de sa volonté.

Une seconde assemblée constitue aussi un équilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif par son arbitrage qu'elle peut exercer le cas échéant entre le Gouvernement et l'autre assemblée.

CONSTRUCTION DE VILLAS CLÉS EN MAIN

LE BATISSEUR CHABLAISIEN

ARCHITECTES BATISSEURS

Gérant : Louis Lazareth

"LA RIVE" AMPHION-PUBLIER
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 50.70.06.39 - 50.71.17.19

AGENCE IMMOBILIÈRE
Office Foncier Architectes Bâisseurs

Bureaux exposition ouverts : 9 h. - 12 h. - 14 h. - 18 h. 30
Samedi matin ou sur rendez-vous

Nous nous chargeons de tout : Recherche de terrains
Etude financement
Permis de construire
Suivi du chantier

Nous vous offrons 4 garanties : Achèvement des travaux
Prix fermes et définitifs
Délais
Qualités du vrai traditionnel

Possibilité d'exécuter vous-même certains travaux
20 ans d'expérience dans la maison traditionnelle

supermarché

banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

BALLY
et
ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.07.95

BUISSON-CHAPUY
74 THONON

TP

Travaux Publics Terrassement
VRD - Assainissement
Génie Civil - Transport

Siège social et dépôt :
Chemin du Clos d'Yvoire
74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.71.52.68

• TRANSPORTS
• CARRIÈRE

• ENROCHEMENTS
• TERRASSEMENTS

Entreprise BOCHATON Frères

74500 EVIAN 74500 LUGRIN
Tél. 50.75.01.92 Tél. 50.76.01.83

TRANSACTIONS
RÉGIE
LOCATIONS
VILLAS
APPARTEMENTS
TERRAINS

AGENT IMMOBILIER
FNAIM

Agence BAUD
Fondée en 1920

2, avenue de Neuvecelle
74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.58

Depuis la Révolution, cette seconde assemblée a exercé dans notre pays une influence profonde, souvent modératrice après des périodes difficiles de notre histoire.

Pour M. Gaston MONNERVILLE, Président du Sénat de 1947 à 1968, "l'institution sénatoriale affirme davantage son utilité à une époque où un droit social se construit, et où les régimes politiques évoluent avec rapidité. Par la stabilité et la continuité politique qu'il favorise, par la modération, la prudence et l'expérience dont il fait preuve en ses conseils, le Sénat est plus que jamais nécessaire à un moment où chaque décision engage profondément l'avenir".

Pour M. Alain POHER, Président depuis 1968, il appartient au Sénat "d'étudier la détermination du Gouvernement, de l'analyser, de la confronter tout à la fois à la tradition, au point de vue des collectivités locales, d'en parfaire la forme et de contribuer ainsi à l'enrichissement de la création parlementaire".

Après 1945, la quasi-totalité du pouvoir législatif était confiée à une assemblée unique. Un Conseil de la République, simple "chambre de réflexion", n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour établir un contrepoids efficace à une Assemblée Nationale qui exerçait sur le pouvoir exécutif une influence pesante et dissolvante (succession des gouvernements sous la IV^e République). Mais rapidement, ce conseil redevint "le Grand Conseil des Communes de France", grâce à son travail sérieux et constructif.

Grâce à la Constitution du 4 octobre 1958, le Sénat fut rétabli et il put à nouveau participer efficacement et d'une manière équilibrée aux responsabilités législatives. Ainsi, la continuité de la tradition républicaine née en 1789 fut assurée : la représentation du peuple souverain est organisée par un Parlement comprenant deux assemblées "l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus au suffrage direct et le Sénat au suffrage indirect. Les deux sont issus du suffrage « universel, égal et secret » et exercent « la souveraineté nationale au nom du peuple »".

Le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales de la République. Les Français établis hors de France sont représentés au Sénat. Ces collectivités territoriales sont les communes, les Départements, les régions et les territoires d'outre-mer.

b) Adversaires de cette seconde assemblée :

Depuis 1791, la seconde chambre est contestée. Le Sénat est le prix que les républicains ont dû payer en 1875 aux monarchistes modérés pour qu'ils acceptent l'établissement de la République. Depuis lors, il a toujours été contesté par la gauche, mais il a résisté à tous ses assauts.

En 1875, les campagnes étaient orientées beaucoup plus à droite que les villes. La seconde chambre donna ainsi la prépondérance aux villages, en écrasant la représentation des villes. Ce caractère conservateur s'est atténué depuis lors, mais il demeure encore très net. On peut se poser la question, si le Sénat représente équitablement la population française. La prépondérance rurale est toujours écrasante dans son corps électo-

ral en 1969. Le Sénat mérite encore le surnom de "chambre d'agriculture" et de "grand conseil des communes" suivant Gambetta.

La prépondérance rurale résulte du fait que le nombre de députés sénatoriaux est beaucoup plus élevé pour les petites communes que pour les grandes.

Ce caractère exclusivement "rural" que lui confère son mode d'élection ne se retrouve pas entièrement quand on relève les professions des 317 sénateurs (chiffres de 1984) :

• Professions agricoles	52 (16%)
• Professions commerciales et industrielles	40 (13%)
• Salariés	51 (16%)
• Professions médicales	42 (13%)
• Professions judiciaires et libérales	47 (15%)
• Enseignants	38 (12%)
• Fonctionnaires et secteur public	26 (9%)
• Retraités - Sans profession	21 (6%)

Les sénateurs représentent, tout de même, essentiellement les conseils municipaux (97% du corps électoral), et avant tout ceux des petites communes. D'après Georges Vedel (1958), le sénateur n'est "même pas l'élu du blé et de la betterave, mais du seigle et de la châtaigne".

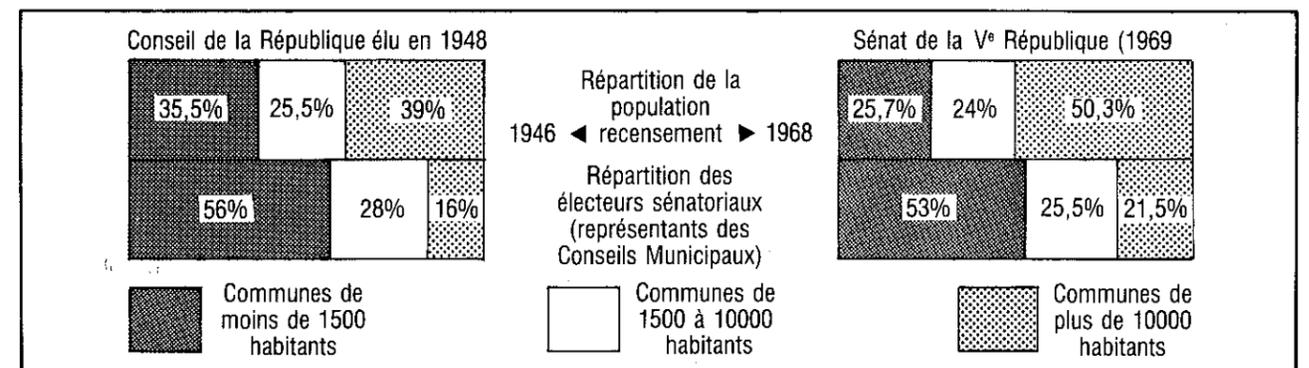
Sous la III^e République, la contestation du Sénat est permanente. Les radicaux réclamèrent sa suppression derrière Gambetta et Clémenceau. Ils faillirent l'obtenir en 1884, mais l'Assemblée fut sauvée de justesse par Jules Ferry. Puis cinq ministères durent partir sur l'injonction du Sénat : Briand en 1913, Poincaré en 1924, Herriot en 1925, Tardieu en 1930, Laval en 1932. Sous le Front Populaire, le Sénat renversa les deux gouvernements Blum, le premier en juin 1937, le second en avril 1938. Les protestations de la gauche furent très vives.

En 1945, l'Assemblée constituante vota un projet de constitution supprimant le Sénat. Le projet fut repoussé par référendum. La Constitution du 27 octobre 1946 qui organisa la IV^e République, rétabli un Sénat très diminué. Sous la V^e République, le Sénat retrouva une partie des pouvoirs perdus en 1946. Mais son opposition au référendum sur l'élection du Président au suffrage universel convainquit De Gaulle que cette chambre avait trop de pouvoirs de décision. Ainsi, un projet de réforme devait totalement bouleverser le recrutement du Sénat : 173 sénateurs "territoriaux" et 146 sénateurs "socio-professionnels". Son nouveau rôle devait être uniquement consultatif. Il perdit l'initiative des lois. Ce projet fut repoussé par les électeurs au référendum populaire du 27 avril 1969. Cet échec provoqua d'ailleurs le départ du Général.

Vote des Neuvecellois, lors de ce référendum :

Inscrits	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions ou nuls
604	470	461	210	251	9

Aujourd'hui, très peu de gens proposent de supprimer le Sénat. Son utilité est à peu près admise, mais sa composition et son pouvoir constituant sont souvent l'objet de vives critiques.



Pour Maurice Duverger, professeur à la Sorbonne, le système électoral actuel n'est pas conforme à la Constitution. Il doute que l'élection des Sénateurs ait le caractère d'un suffrage universel. Les "grands électeurs" ne sont pas désignés par les citoyens, mais cooptés par des conseillers municipaux, eux-mêmes élus seulement pour administrer une collectivité territoriale.

Ce suffrage n'est pas "égal", puisque l'article 89 permet au Sénat de bloquer toute révision constitutionnelle. Il est contraire à l'article 24 de la Constitution. Comment peut-il assurer la "représentation des collectivités territoriales de la République", quand les représentants des communes regroupent 95%, les départements 2,5% et les régions 2%, des électeurs sénatoriaux. Pour être conforme à l'article 3, les "grands électeurs" devraient être élus au suffrage universel direct avant chaque renouvellement d'une partie du Sénat.

Il est entendu que la participation du Sénat aux travaux législatifs est souvent utile, car la discussion des textes déjà votés par l'Assemblée Nationale permet de leur apporter des corrections qui les améliorent. La stabilité du Sénat (élu pour 9 ans, renouvelable par tiers) lui permet de corriger les excès des nouvelles majorités issues du suffrage universel. Un regret, que la composition du Sénat l'empêche de jouer toujours le rôle de contrepoids qui devrait être le sien. Ce contrepoids était un surpoids sous le septennat de M. Giscard d'Estaing.

III - LE SÉNAT : Elections du 28 septembre :

a) Nombre de sénateurs

Initialement fixé en 1958 à 274, le nombre de sénateurs est passé à 283 lors de la création en 1966 des sept nouveaux départements de la Région parisienne.

Le 16 juillet 1976, par une loi organique, le nombre de sièges de sénateurs fut porté à 316. En 1983, le nombre de sénateurs représentant les Français établis hors de France est porté de 6 à 12, augmentation échelonnée sur trois renouvellements du Sénat : 318 en 1983, 320 en 1986 et 322 en 1989.

Répartition :

296 sièges pour les départements métropolitains
 9 sièges pour les départements d'outre-mer
 4 sièges pour les territoires d'outre-mer
 1 siège pour la collectivité territoriale de Mayotte
 10 sièges pour les Français établis hors de France.

320 sièges

Les sièges sont répartis entre les départements selon leur population. Tout département a droit à un sénateur jusqu'à 154.000 habitants. Un siège supplémentaire est attribué par tranche de 250.000 habitants. La Haute-Savoie a donc 3 sièges (505.000 habitants).

b) Qui élit les sénateurs ?

En premier lieu et de plein droit les députés, les conseillers régionaux et les conseillers généraux. Ils constituent une petite fraction du collège électoral. La grande majorité des électeurs est faite des délégués des conseils municipaux des communes.

Répartition :

Population des communes	Nombre de conseillers	Délégués titulaires	Délégués suppléants
moins de 499 habitants	9 et 11	1	3
500 à 1499	15	3	3
1500 à 2499 (Neuvecelle)	19	5	3
2500 à 3499	23	7	5
3500 à 8999	27 et 29	15	7
9000 à 9999	29	29	13
10000 à 19999	33	33	15
20000 à 29999	35	35	15
30000 à 30999	39	39	17

Dans les communes de plus de 31000 habitants, les conseils municipaux élisent des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 1000 habitants en sus de 30000.

Ces délégués des conseils municipaux furent désignés selon les modalités du scrutin majoritaire, le dimanche 7 septembre.

A Neuvecelle, le conseil municipal a désigné les **Délégués titulaires** : M. Louis DURET, maire et les adjoints : Mme Chantal DEVOUSSOUX, MM. Joseph DEGRANGE, Antoine LAZARETH et Charles PERNET.

Les Délégués suppléants : MM. Michel BIOLLEY, Michel BONNEVIE et Francis GRIMONT.

c) Les résultats du 28 septembre :

Le renouvellement du tiers de la série C porte sur 117 sièges. Les départements concernés vont du Bas-Rhin à l'Yonne, ainsi que tous les départements de la région parisienne. A ces 36 départements il faut ajouter la Guadeloupe et la Martinique (4 sièges), les territoires de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon

(2 sièges), ainsi que 4 sièges pour les français établis hors de France.

Ces élections se font selon deux modes de scrutin :

- pour les 21 départements de moins de 5 sénateurs au scrutin majoritaire à deux tours :
- pour les autres ayant 5 ou plus d'élus, c'est le régime de la représentation proportionnelle.

Sénateurs soumis à réélection selon les groupes politiques :

- Groupe communiste 19 sur 24 (79%)
- Groupe de la gauche démocratique 10 sur 38 (26%)
- Groupe de l'union centriste 30 sur 71 (42%)
- Groupe de l'union des républicains et des indépendants 15 sur 49 (30%)
- Groupe du rassemblement pour la République 17 sur 59 (29%)
- Groupe socialiste 21 sur 66 (32%)
- Sans groupe 2 sur 6 (33%).

En Haute-Savoie, les sénateurs sortants sont :

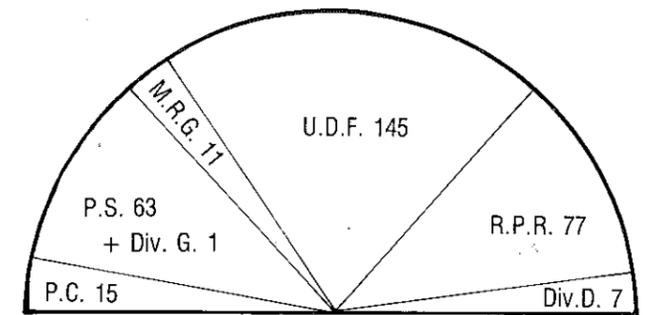
- M. Charles BOSSON, groupe de l'union centriste
- M. Raymond BOUVIER, groupe de l'union centriste
- M. Bernard PELLARIN, rattaché au groupe de l'union des républicains et des indépendants.

Ces élections sénatoriales n'ont pas provoqué de grandes vagues, elle ont donné lieu à une campagne feutrée. Son intérêt échappe à l'opinion publique parce que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect.

Sur le plan national, les élections du 28 septembre ont été largement bénéficiaires pour la "majorité". En effet, nous constatons que le P.C. s'écroule, que le P.S. s'effrite, que l'U.D.F. se maintient et que le R.P.R. s'envole. C'est le reflet des municipales de 1983.

Le nouveau Sénat comprendra désormais 90 représentants de gauche (P.S., P.C. et M.R.G.) et 229 représentants de droite. Ce rapport était de 102 - 211 dans la chambre sortante.

Le R.P.R., avec 17 sièges supplémentaires devient le premier groupe parlementaire du Sénat. Le P.C., par contre, perd 40% de son effectif total; il sauve de justesse son groupe (15 sénateurs).



Le Sénat après le 28 Septembre

L'U.D.F. ne constitue pas un groupe homogène au Sénat. Elle est éclatée en plusieurs groupes : l'U.C., l'U.R.E.I. et une partie des non-inscrits.

Le cadet du Sénat est socialiste : élu dans l'Essonne, il a juste 35 ans. Le doyen est R.P.R., réélu depuis 1948 en Seine-Maritime, il a 88 ans.

En Haute-Savoie, ce sont 1310 Grands Electeurs qui ont désigné, au Palais de Justice d'Annecy, les trois sénateurs du département.

Les candidats avaient la possibilité de se présenter en listes ou isolément. Ainsi le Parti Communiste a fait inscrire une liste de trois candidats. L'U.D.F. et les Socialistes, pour le soutien au Président de la République, avaient une liste de deux candidats. Six autres candidats se sont présentés isolément : le C.D.S., le Centre Gauche, le P.R., le Radical, le R.P.R. et l'U.D.F. (Pierre Paillet).

Résultats du 25 septembre 1977 :

1133 inscrits 1121 votants 1111 suffrages exprimés
 ELUS : M. BOSSON, 567 voix
 M. PELLARIN, 549 voix au second tour
 M. BOUVIER, 558 voix.

Résultats du 28 septembre 1986 :

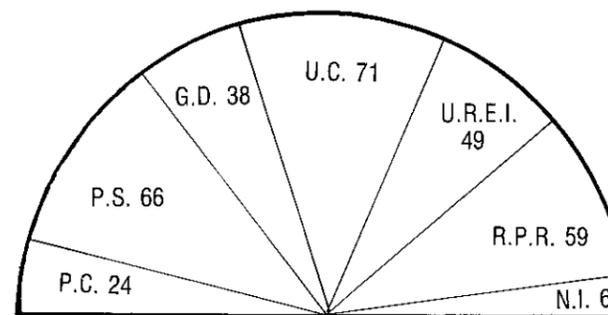
Premier tour :
 1310 inscrits 1305 votants 1281 exprimés 24 nuls

Ont obtenu :
 B. PELLARIN (U.R.E.I.) 773 voix — élu
 R. BOUVIER (U.C.) 753 voix — élu
 J. GOLLIET (C.D.S.) 437
 A. MALGRAND (Radical) 303
 J. BROCARD (P.R.) 248
 A. DEVIGNY (R.P.R.) 189
 H. BRIFFOD (C.G.) 188
 S. DUPESSEY (P.S.) 194
 Ch. TREMOUILLAC (P.S.) 86
 P. PAILLET (U.D.F.) 86
 J. MOGET (P.C.) 40
 A. VUAGNOUX (P.C.) 39
 M. RIGOT (P.C.) 38

Deuxième tour :
 1310 inscrits 1302 votants 1235 exprimés

J. GOLLIET (C.D.S. appui U.D.F.) 583 voix — élu
 A. MALGRAND (Radical) 480
 M. BRIFFOD (C.G.) 170
 J. MOGET (P.C.) 2

ELUS :
 Bernard PELLARIN (U.D.F.) sortant, Président du Conseil Général.
 Raymond BOUVIER (U.D.F.) sortant.
 Jacques GOLLIET (U.D.F.) Conseiller Général.



Le Sénat avant le 28 septembre

- P.C. = Parti Communiste
- P.S. = Parti Socialiste
- G.D. = Gauche Démocratique
- U.C. = Union Centriste
- U.R.E.I. = Union des Républicains et des Indépendants
- R.P.R. = Rassemblement pour la République
- N.I. = Non Inscrits

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

S.A.R.L. CASSET

Successeurs de Lucien CASSET
 Maison fondée en 1924

Directeur Gérant
J.-G. GUILLEAU

5, avenue de Noailles
 74500 EVIAN
 Tél. 50.75.13.16

CARRELAGES
 PLATRERIE
 PEINTURE
 REVÊTEMENTS MURAUX ET SOLS

Poney-Club cavalcade

CHATEAU DE NEUVECELLE - NEUVECELLE-SUR-EVIAN

Manège couvert - Carrière - Leçons - Promenades
 Pique-niques - Jeux - Stages de vacances
 Pour tous niveaux et tous âges

Ainsi les deux sortants eurent "une élection de maréchal" dès le premier tour. L'attribution du troisième siège, donna lieu, par contre, à une belle empoignade politique qui tint son monde en haleine jusqu'aux ultimes bulletins du second tour.

Les jeux sont faits, les résultats sont tombés, une fois de plus, le grand oublié de ces élections est notre région du Chablais. L'élu de Cruseilles, le représentant de la Vallée verte de Boège et le Thônain, trois sénateurs d'un même groupe politique (Union Centriste), avec un secrétariat commun, sont décidés "à se mettre avec efficacité au service de la Haute-Savoie" (déclaration de M. PELLARIN). **Espérons que** la Haute-Savoie ne s'arrête pas à la Dranse, comme c'est trop souvent le cas et que **nos représentants**, même si l'un n'est que "rattaché administrativement" à un groupe, **puissent s'occuper efficacement et positivement de ce problème primordial qu'est le désenclavement du Chablais, en établissant, enfin, des relations ferroviaires et routières correctes avec nos métropoles que sont Annecy, Grenoble et Lyon.**

d) Haute-Savoie : 24 sénateurs en 110 ans.

C'est en 1876 que les grands électeurs allèrent aux urnes pour la première fois.

Un annécien, Louis CHAUMONTEL, maire et président du Conseil Général et un Bonneillois, le Député Alfred CHARDON, Conseiller Général, lui aussi, furent les premiers sénateurs de la Haute-Savoie.

En 1893, Félix FRANCOZ, président du Conseil Général, élu du Canton d'Alby et maire-adjoint d'Annecy succéda à Louis CHAUMONTEL, décédé.

Après la disparition d'Alfred CHARDON, André FOLLINET troqua son mandat de député contre celui de sénateur en 1894. Il fut une des gloires du Chablais et du Genevois.

En 1898, un troisième siège est affecté au département, il sera occupé par César DUVAL, conseiller général de Seyssel.

En 1905, à la mort d'André FOLLINET, Emile CHAUTEMPS, ancien ministre de la marine, député de la Haute-Savoie et Conseiller général de Chamonix, devint sénateur.

En 1909, Jules MERCIER, maire de Thonon et Député du Chablais, battit Félix FRANCOZ.

A César DUVAL, décédé en 1910, succéda le Docteur GOY, maire de Reignier.

En 1920, les élections envoyèrent le Docteur GOY au Sénat, ainsi que le Docteur Claudius GALLET, un annécien qui devint ministre et Fernand DAVID, un député battu en 1919.

En 1925, un Sallanchard, Hippolyte CURRAL succéda au Docteur GOY.

En 1935, le Docteur GALLET est réélu. Le député chablaisien, Paul JACQUIER, prend le 2^e siège et après tous ces sénateurs de la mouvance radicale, un modéré, un député, Félix BRAIZE, occupe le 3^e siège. A la mort du Docteur GALLET, en 1936, le maire d'Annecy, Joseph BLANC, septuagénaire, rentre au Sénat.

En 1946, sous la IV^e République, des délégués désignés au suffrage universel, élisent trois membres au Conseil de la République : Charles BOSSON (M.R.P.), Amédée GUY (P.S.) et Jean ROSSET (P.C.). En 1948, après le retrait de Charles BOSSON, les grands électeurs désignent Jean CLERC d'Annecy et François RUIN de Bonneville. En 1958, Arthur LAVY, indépendant, remplace François RUIN, battu. Le Sénat est rétabli par la V^e République.

En 1966, un suppléant, l'évianais Jean FAVRE (M.R.P.) succéda au titulaire défunt, Jean CLERC. En 1968, Charles BOSSON retrouva le Sénat. EN 1977, la Haute-Savoie récupéra son 3^e siège perdu en 1946, avec ses élus : Charles BOSSON (C.D.S.), Bernard PELLARIN (Républicain Indépendant), Raymond BOUVIER (C.D.S.).

En 1986, Bernard PELLARIN et Raymond BOUVIER sont réélus et Jacques GOLLIET (C.D.S.) devient le vingt-quatrième sénateur de la Haute-Savoie.

Le calme des sénatoriales n'est souvent qu'apparent, surtout entre le premier et le deuxième tour. "Au premier tour, on choisit et au deuxième tour, on élimine". Ainsi entre les deux tours, les candidats et leurs amis discutent, négocient, troquent, proposent, se retirent ou se désistent en faveur de l'un ou de l'autre. Supputations, réflexions, pronostics, vont bon train, appuyés par des affiches manuscrites apposées à l'entrée du Palais de Justice. Puis vient le moment où la vérité sort du fond de l'urne avec ses espoirs et déceptions, d'abord pour les candidats et à plus longue échéance pour les citoyens. Que de fois, les belles promesses des campagnes électorales sont-elles oubliées !

IV - ATTRIBUTIONS DU SÉNAT :

La Constitution de 1958 a conféré au Sénat des attributions essentielles en matières constitutionnelle et législative ou en matière de contrôle de l'exécutif, attributions qu'il partage le plus souvent à égalité avec l'Assemblée Nationale.

Il exerce un droit égal à celui de l'Assemblée Nationale dans la procédure de révision de la Constitution (article 89).

Le gouvernement ne dispose d'aucun moyen de pression sur le Sénat et celui-ci peut bloquer définitivement tout projet de révision.

L'initiative des lois et des amendements appartient aussi bien aux sénateurs qu'aux députés. Le projet ou la proposition de loi va d'une assemblée à l'autre, cela s'appelle la "navette". Si les deux assemblées n'arrivent pas à un accord sur un texte identique la "navette" peut-être interrompue par le gouvernement et ceci de deux façons : - après une lecture, si le texte est examiné en urgence ; ou - après deux lectures dans chacune des assemblées, par la convocation d'une Commission mixte paritaire constituée par 7 députés et par 7 sénateurs désignés par leurs assemblées respectives. Ceci est un moyen pour le gouvernement d'obtenir le vote d'un texte auquel le Sénat demeure opposé. Dans cette hypothèse, l'Assemblée Nationale, à la demande du Gouvernement, aura le dernier mot après la réunion de la Commission mixte paritaire et une dernière navette.

Le Sénat est donc à égalité avec l'Assemblée Nationale

- pour discuter et voter les lois
- pour déposer des propositions de lois
- pour demander une réforme de la constitution.

Mais le Sénat ne vote pas la motion de censure, il ne peut donc pas mettre en jeu la responsabilité politique du Gouvernement. En contrepartie, le Sénat ne peut être dissous par le Gouvernement.

L'examen des textes législatifs s'effectue par une des six commissions permanentes. Ces commissions sont nommées pour trois ans à la représentation proportionnelle des groupes politiques afin de refléter la composition du Sénat lui-même.

Une fois par mois, un jeudi, les sénateurs interrogent le Gouvernement, pendant deux heures, sur des problèmes d'actualité.

Le Sénat tient deux sessions constitutionnelles annuelles : - du 20 octobre au 20 décembre - du 2 avril au 30 juin.

Action du Sénat :

En 1985, par exemple, le Sénat a tenu 186 séances publiques qui représentent 560 h. 15 de séance, dont : 427 h. 25 consacrées aux discussions législatives 54 h. 15 consacrées aux débats budgétaires 48 h. 55 consacrées à des questions orales avec ou sans débat 13 h. 40 consacrées aux questions au Gouvernement 16 h. 00 consacrées à des travaux d'ordre interne.

124 textes de loi ont été discutés et adoptés par le Parlement.

4180 amendements ont été examinés par le Sénat :

- 1198 ont été retirés ou sont devenus sans objet
- 431 ont été soit déclarés irrecevables soit rejetés
- 2551 ont été adoptés par le Sénat.

Les ministres ont répondu à :

- 105 questions orales sans débat
- 5959 questions écrites, sur 6417 posées.

Les commissions ont tenu 482 réunions, d'une durée totale de 699 h. 35.

V - LE PALAIS DU LUXEMBOURG :

Le Sénat siège au Palais du Luxembourg. C'est à Marie de Médicis que l'on doit ce palais. Elle s'ennuyait au Louvre. En 1612, elle achète le terrain et l'Hôtel du duc de Piney-Luxembourg. En 1615, Salomon de Brosse, commence les travaux, la reine le harcèle tant qu'en 1624 ils sont terminés et, pendant deux siècles, le palais ne subira aucun changement architectural d'importance. Sous l'Empire, la demeure, de royale devint princière. Elle va accueillir les Chambres Hautes et de ce fait subir quelques transformations. D'abord par Chalgrin à partir de 1800, ensuite par Alphonse de Gisors en 1836. A la place de la chapelle est aménagée une vaste salle destinée aux quatre-vingts sénateurs de l'Empire. Ensuite, pour accueillir la deuxième Chambre des Pairs, une vaste salle en hémicycle fut construite. Les sénateurs y siègent encore aujourd'hui. L'actuelle salle des conférences fut inaugurée pour le mariage de Napoléon III. Les nombreux aménagements n'ont pas altéré le caractère extérieur de l'édifice. D'incessants travaux s'y poursuivent pour moderniser l'organisation intérieure et pour rendre le Luxembourg aussi fonctionnel que possible.

C - CONCLUSION

1986 fut donc une année riche en élections. Nous avons à désigner 5 députés et 15 conseillers régionaux au suffrage direct et 3 sénateurs au suffrage indirect. Députés et sénateurs sont nos porte-parole auprès du Gouvernement, ils s'occupent de la politique, de tout ce qui est relatif à la cité, à la chose publique, ils prennent part au vote des lois ; élus de Haute-Savoie, ils doivent tout faire pour favoriser au maximum le développement économique et culturel de leur département.

MICHEL BILLION-REY

Optique

LUNETTERIE

LENTILLES DE CONTACT

INSTRUMENTS D'OPTIQUE

Les Arcades / Rue du Lac
74500 EVIAN - Tél. 50.75.23.00

Comme le souligne si bien M. PELLARIN, sénateur : "Le Sénat, c'est le grand conseil des Communes de France. Les élus travaillent à Paris dans l'intérêt des collectivités départementales, cantonales et communales qu'ils connaissent bien". Nous lui demandons donc, ainsi qu'aux autres élus, qu'ils n'oublient pas les communes de ce côté-ci de la Dranse et qu'ils écoutent et surtout entendent les élus et citoyens de cette partie du département, pour apporter enfin une solution à ce problème crucial qu'est le désenclavement du Chablais. L'enjeu est d'importance, car le développement économique, donc la survie de cette région du Chablais passe par ce désenclavement, qui est aussi nécessaire par la route que par le rail. En effet, le réseau routier n'est plus adapté et il s'avère insuffisant pour recevoir les touristes, si nécessaires à l'économie de nos villages; il ne permet pas non plus l'implantation d'industries nouvelles, facteurs de créations d'emplois.

En ce qui concerne le rail, la situation est encore plus catastrophique. Le désenclavement passe par une ouverture vers la Suisse. Il faudrait donc rétablir la ligne EVIAN - SAINT-GINGOLPH. Le coût de l'opération se chiffre à 50 millions de Francs. Cette somme comprend l'aménagement de la voie (25 millions) et l'électrification de la ligne (25 millions). La Suisse, qui est également intéressée par l'opération, serait peut-être prête à financer une électrification en courant suisse (15.000 volts et 16 2/3 HZ) jusqu'à EVIAN, comme cela s'est déjà fait sur la section PONTARLIER - LES VERRIÈRES ? Que l'on ne nous dise pas que l'argent manque pour aménager 17,578 km de voie ! Les fonds existent, il suffit de les débloquer et d'avoir la volonté politique nécessaire en répartissant les crédits plus équitablement entre les divers départements et cantons de la Région Rhône-Alpes. Notre région dispose d'un budget de 1775 millions de Francs et le Conseil Général avait en 1985 un budget largement excédentaire.

Nos élus régionaux et départementaux se soucieraient-ils moins de l'avenir du canton d'Evian que les élus suisses ? Certes non, alors dégagez nous ces 25 millions nécessaires pour ces travaux. **Le désenclavement passe également par une desserte quotidienne d'EVIAN par le T.G.V. avec un horaire judicieusement choisi, le leitmotiv "économie et rentabilité" n'aura plus de raison d'être.**

Un autre point important est l'amélioration des liaisons ferroviaires entre EVIAN-ANNECY, EVIAN-GRENOBLE et EVIAN-LYON. Plus de quatre heures de trajet, à l'heure du T.G.V., pour parcourir à peine 190 km, c'est inadmissible. Tous ces changements de train pour les personnes handicapées et âgées, c'est intolérable. Cette perte de temps par nos hommes d'affaires et nos étudiants, c'est insupportable.

"Aller son train de sénateur" n'est pas toujours de mise !

Nous attendons une certaine diligence de la part de nos élus, à tous les échelons, afin qu'ils nous sortent de notre isolement, en nous donnant enfin les moyens financiers nécessaires qui permettraient de briser les verrous de l'enclavement et de créer ainsi les conditions indispensables à l'essor économique légitimement espéré. Est-ce que la décision "d'harmoniser les budgets du département et de la région" va dans ce sens ! En examinant les projets, à part le doublement du pont des Dranses, il nous semblerait que nous sommes une fois de plus les grands oubliés. Nous sommes heureux pour Chamonix, car on étudie avec attention, ce "programme lourd" qu'est le tremplin de saut. **A quand, le programme plus léger qui nous permettrait l'inauguration de la réouverture de la voie ferrée EVIAN - SAINT-GINGOLPH, autre tremplin tout aussi nécessaire et qui sortirait toute une région de son isolement ?** C'est une "autre logique du raisonnement" et là aussi "les dossiers sont bien préparés". Il suffit de les prendre en considération.

Francis GRIMONT

"MILLY" - NEUVECELLE

**BOUCHERIE
NEUVECELLOISE**

Allimentation
Générale

Tél. 50.75.43.04

Daniel CHESSEL

Heures d'ouverture
du lundi au samedi :
7 h. 30 - 12 h. 30 / 15 heures - 19 h. 30
dimanche : 8 heures - 12 heures

**BUISSON
Hubert**

CHARPENTE
COUVERTURE
ISOLATION
RÉNOVATION

Tél. 50.75.30.10 74500 NEUVECELLE

BAR
HOTEL *NN
RESTAURANT

**les
grenadiers**

M. et G. BONNEVIE

Spécialités de filets de perches au beurre
et omble chevalier

OUVERT
TOUTE
L'ANNÉE

GRANDE-RIVE
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.13.34

B **BERNARD
DABERE**
S.A.

BOIS • PANNEAUX
SCIERIE • RABOTAGE
PARQUETS • LAMBRIS
ISOLATIONS • MENUISERIES

Route de Genève - ANTHY
74200 THONON LES BAINS

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& Cie

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.12.09

POUR TOUS
VOS CADEAUX
PENSEZ

DEMIAUX cadeaux

3, Place du Port
EVIAN
Tél. 50.75.37.28

chocolaterie - alcools - souvenirs
rayon baptême - communion - mariage

livraisons - expéditions

John Littleton à Neuvecelle



Cette année, la 25^e kermesse paroissiale organisée par la Neuvecelloise a particulièrement été formidable et, c'est peu dire si le temps fort vécu ces 12 et 13 juillet reste gravé dans de nombreux esprits. Le negro spiritual était à la fête, et John Littleton, notre invité.

John Littleton chante la paix, l'amour, la justice au travers de sa musique rythmée et son chemin est jalonné de foi et d'espérance ainsi que du partage de sa vie avec les hommes qu'il rencontre. Le concert du samedi soir fut éclatant, tant par les chants

repris par le public que par "l'intériorisation" de l'écho de sa voix. C'est une vraie merveille d'entendre ses paroles et il n'est nullement nécessaire d'être de quelconque confession, car elles réchauffent le cœur et le message passe.

Du noir de sa peau, il en a fait un passeport pour la paix dans le monde et au-delà de son spectacle, John Littleton

est un missionnaire engagé dans l'Eglise d'aujourd'hui. D'ailleurs, personne ne s'y était trompé, quelque 800 personnes s'étaient rassemblées sous le chapiteau pour participer à la messe du dimanche. Certes, c'était la kermesse, mais avant tout c'était la fête. Avec John Littleton, la chorale de Neuvecelle et toute la foule, le chant et la prière, pour un temps fort de FOI.

Le Comité paroissial de Neuvecelle peut se féliciter d'un tel événement car tout s'est très bien passé. Un grand merci et un grand bravo à tous ceux qui se sont occupés de l'organisation de ce week-end, qui ont passé des nuits blanches à organiser le moindre détail, qui au dernier moment ont figolé la rencontre, et enfin tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la réussite de cette kermesse.

Merci à tous et merci à John Littleton.

Le Comité paroissial



micnola
Carrelages

SALLE D'EXPOSITION

Tél. 79.70.21.63
B.P. 5 - 268, rue Emile-Zola
73490 LA RAVOIRE

ZINGUERIE
GÉNÉRALE

CUIVRE - MÉTAL - GALVANISÉ

S.A.R.L.

TERRIER Michel

Réparation de toitures
Etanchéité
Fourniture
Pose chassis Velux-Roto

Les Peupliers "Rys" n° 19 Tél. 50.76.06.78
LUGRIN - 74500 EVIAN Atelier 50.76.08.21

CHARPENTE COUVERTURE
MAISONS
OSSATURE BOIS
ISOLATION
MENUISERIE

PAOLY Père et Fils SARL

TROUBOIS 74500 LUGRIN
Tél. 50 76 04 29

GERANT: PAOLY JEAN-CLAUDE

**ARNULF
AGENCEMENT**

Cuisines



Cuisines
Salles de bains
Boutique
accessoires
bains

4, rue Bernard-Moutardier
74500 EVIAN-LES-BAINS Tél. 50.75.18.23

Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



«Le Majestic» 1, avenue Jean-Léger
Tél. 50.75.54.79

A EVIAN

**AGENCE LEHMANN
IMMOBILIER**

ventes, achats,
locations



1, place du port / évian
tél. 50.75.27.53

LA BIBLIOTHÈQUE

— La bibliothèque de Neuvecelle, vous connaissez ?

— Non... je ne savais même pas qu'elle existait !

— Eh si ! Et depuis mars 1986...

La Bibliothèque Centrale de Prêt de la Haute-Savoie, plus connue sous le vocable de "Bibliobus" dépose, à l'école de Milly-Neuvecelle, Salle Polyvalente, environ 300 livres pour enfants et adultes. Ce lot est attribué gratuitement pour une période de 3 mois.

La bibliothèque est ouverte chaque mardi à toute personne de la commune, de 16 h. à 18 h. 30 et les prêts sont gratuits. La durée du prêt est de 15 jours.

Et que trouve-t-on à la bibliothèque ?

— **Des livres pour enfants** : une centaine environ, en particulier des bandes dessinées, mais aussi des romans pour enfants, de la documentation adaptée à cet âge. Je puis vous avouer que chaque mardi le stock est épuisé. Ce sont les meilleurs "clients"...

— **Des livres pour adultes** : beaux-arts, livres sur la Savoie (histoire ou géographie), biographie (actuellement : Richelieu, César,

Coco Chanel, Kennedy), littérature, poésie, géographie, histoire, voyages, mais également des romans variés et de la littérature policière. De quoi satisfaire tout un chacun.

— Et si l'on préfère un auteur, peut-on le trouver ou le demander ?

— Le trouver peut-être, le demander certainement. Au renouvellement du stock, le prochain aura lieu vers Noël, le bibliothécaire qui note vos demandes, essaie de vous satisfaire dans la mesure du possible. Un livre précis peut même être demandé au dépôt de la Bibliothèque Centrale.

J'ajouterai que si le nombre d'adultes inscrits est environ de 30, ce qui est déjà peu, le nombre de visiteurs n'est que de 10 chaque semaine !

Il serait dommage que cette bibliothèque, lancée par la Municipalité, devienne uniquement une bibliothèque enfantine. D'autre part, Parents, si vous voulez que vos enfants continuent à lire après l'école primaire, donnez leur l'exemple en venant vous-mêmes vous documenter ou vous distraire.

Le bibliothécaire
Jacques BEETSCHEN

agence
léger

- LOCATION
- GESTION
- TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES

Front de Lac
EVIAN
Tél. 50.75.05.44

SB diffusion

chalets en madriers villas

PROMOTIONS - LOTISSEMENTS

Bureaux : 7, place Jules-Mercier
74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.71.49.42

AMBULANCES D'EVIAN
BIRRAUX ROGER

Véhicules sanitaires légers
Entreprise agréée

TAXI

74500 EVIAN • Tél. 50.75.21.00

En cas d'absence • Tél. 50.75.04.83

S.A.R.L.
**chauffage
et
sanitaire**

3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN
Tél. 50.75.01.64

VENTILATION
INSTALLATION
GAZ
TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE
ZINGUERIE

Agréée Agence Economie d'Énergie

**Entreprise
GAUTHIER**

- VIDANGES
- CURAGE D'ÉGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL
Tél. 78.06.02.16

**Garage
Guy GALLET**

VENTE NEUF
ET OCCASION

RÉPARATION TOUTES MARQUES

IMPÉRIAL GARAGE **EVIAN**
9, av. d'Abondance 74500
Tél. 50.75.01.90

Administrateur d'immeubles
Syndic de copropriété
Transactions immobilières

Guy PILLET

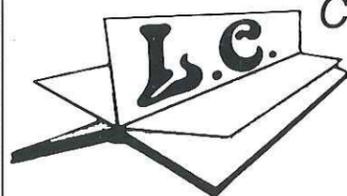


Membre de la Confédération Nationale des Administrateurs de biens
Syndics de copropriété de France

"Le Belvédère" - 9, place du Château
B.P. 7 - 74201 THONON LES BAINS Cedex
Téléphone : 50.71.28.77

Cartes professionnelles délivrées par la Préfecture de Haute-Savoie
N° G 15-74 et T 225-74
Garants des fonds SOCAMAB, 18, rue Beaurepaire, 75010 Paris.

LIBRAIRIE



Lettres
Constellées

PAPETERIE

LIVRES
SCOLAIRES

ouvert le lundi

L'ÉTOILE
et 4, AV. DES ALLOBROGES

Tél. 50.71.54.61 - THONON

**Les Poissons
du Léman
et leur Pêche**

Près des rives et qui souvent se déplacent par bancs.

L'ABLETTE

Elle se pêche à la ligne. Les gens du pays ne la consomment pas.

LE GOUJON

Apprécié des gourmets. Se pêche à la ligne.

LA PERCHE

Elle aime les asticots des pêcheurs à la ligne, mais on la prend aussi au filet appelé "monte". La maille est fine. Il se pose sur l'eau en arc de cercle et quand les deux pêcheurs installés sur leur bateau tirent chaque bout du filet, le poisson est pris dans la grande poche ramenée sur l'embarcation. La prise peut varier de quelques kilos à une centaine de kilos.

LA JAULERIE

Toute petite friture. Interdite mais délicieuse.

LA GROSSE PERCHE

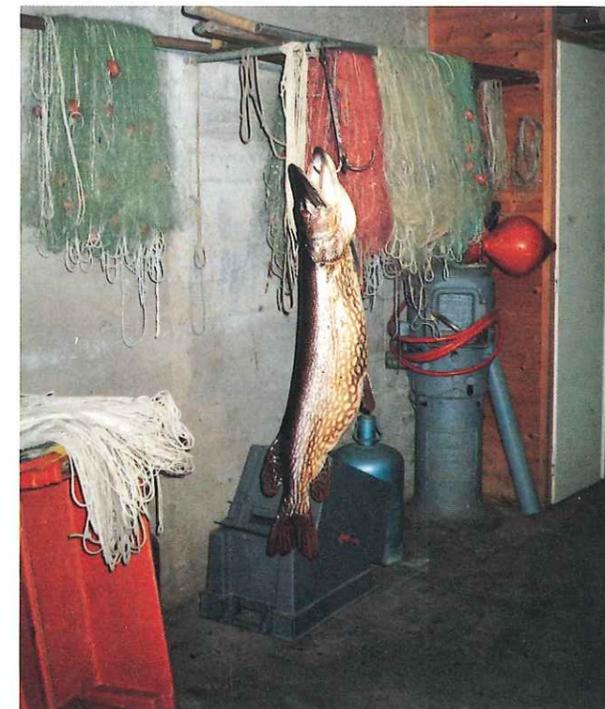
Elle se prend généralement dans les "nasses", grandes cages en grillage posées au "mont" à environ 60 m. de la rive. C'est à partir de cet endroit que le fond du lac commence à descendre rapidement. Ces perches s'appellent vulgairement des "couans".

LA LOTTE DU LAC

Délicieux poisson qui file comme l'anguille. Gluant, il est difficile à prendre à la main. Il se pêche au filet dit "trémaille" près de la rive.

L'OMBLE CHEVALIER

Plus rare mais le plus fin des poissons d'eau douce, se pêche à la traîne à environ 200 m. du bord. C'est un fil d'acier qui descend à environ 60 m. sur lequel sont fixés des crins horizontaux munis de cuillères argentées. C'est tout un apprentissage pour descendre les lignes sans les embrouiller et quand la clochette sonne, il faut remonter soigneusement l'appareil. Plus l'omble est gros, plus il faut le fatiguer avant de le prendre avec l'épuisette.



Une magnifique prise :
un brochet de 19 kg et de 1,10 m.

LA TANCHE

Poisson vivant dans les fonds vaseux. Se prend au filet ou dans les nasses. Peu apprécié.

LA TRUITE SAUMONÉE

Poisson très fin que l'on prend soit au grand filet soit aux "écarteurs". C'est une nouvelle pêche qui date d'une trentaine d'années. Deux filins partent en triangle d'un petit mât et sur lesquels sont fixés des crins avec des cuillères. Sont autorisés trois de chaque côté. L'écartement des deux filins est maintenu par deux dérives en forme de luge.

LA FÉRA - LE LAVARET - LE BROCHET

Se pêchent vers le milieu du lac avec des filets appelés "grands pics". Ils mesurent 25 m. de hauteur et 30 m. de longueur. Attachés les uns au bout des autres, ils forment un écran vertical en nylon de 800 m. Des bouées lumineuses ou grands drapeaux permettent de retrouver les filets au lever du jour. Les gros brochets, parfois de plus de 10 kilos, détériorent les filets. Les courants violents sont quelquefois à craindre, ils emmènent les filets.

Le métier de pêcheur fut dans l'ancien temps assez lucratif. Ces barques à voile avaient un attrait romantique. Pour ces vieux pêcheurs, c'était l'indépendance, la liberté et la joie de vivre qui compensaient les durs efforts.

Tous étaient sereins avec une philosophie bien connue qui était la base d'une grande solidarité.

Michel BONNEVIE

IMAGES DE CHEZ NOUS



Ce n'est pas le hasard qui rend voisines ces deux vues familières aux sujets typiques, si différents d'apparence.

Chacune d'elles témoigne, saisie par l'objectif de la vie dans notre village, avec sa succession de saisons d'activités prenantes, voire même fiévreuses. Si ce n'est pas nécessairement les mêmes que l'on rencontre ici ou là, chacune d'elle montre, hors du cadre des habitudes quotidiennes la diversité des passions des uns et des autres.

La plage de Neuvécelle, parlons-en d'abord, c'est bien d'elle qu'il s'agit. N'avons-nous pas une première impression d'une vue ramenée de vacances ou d'une carte postale reçue d'on ne sait où ? Côte d'Azur ou autres bords de mer !... Non... C'est Grande-Rive, la plage de Grande-Rive n'existe qu'à Neuvécelle... A la vue de celle-ci, c'est avec un brin de fierté que nous aimons dire que nous som-

mes au bord du Léman, sur la rive française et surtout sur notre commune.

Pendant trois mois au moins, lorsque le soleil est là, bon nombre de baigneurs en profitent. Aux heures les plus chaudes, les estivants sont les plus nombreux, mais n'allons pas croire qu'il n'y ait qu'eux... Lorsque l'après-midi s'avance, que la tranquillité s'installe, alors bien souvent, c'est entre neuvécellois qu'on se retrouve, voire même avec d'autres proches riverains de l'ouest ou de l'est.

C'est un merveilleux secteur, agrémenté sur ses bords par des cafés terrasses improvisés et des petits commerces saisonniers ou non, dont peu de communes peuvent se prévaloir.

Il serait souhaitable à l'avenir que notre plage soit mieux mise en valeur au prix de

quelques efforts techniques, mais aussi de chacun en ce qui concerne sa propreté.

En regardant la deuxième photo, nous découvrons une activité bien connue des uns mais un peu mystérieuse pour d'autres. Il s'agit bien entendu de "la machine à goutte" ou alambic, en place pour la fabrication de l'eau de vie...

Si cette dernière ne coule pas à flots, elle est produite avec passion et figure en bonne place sur nos tables familiales.

Lorsqu'arrive la saison de distiller "automne et hiver", les amateurs sont encore nombreux à se diriger du côté de l'alambic. Celui-ci ne chôme guère.

Mais attention, n'allons pas nous imaginer qu'il existe le moindre soupçon de fraude là-dessous. La distillation n'est en rien répréhensible, à condition toutefois que les services des contributions en soient avisés. C'est alors que les bouilleurs de cru provisoires règlent leurs droits en monnaie sonnante et trébuchante. Précisons que ceci ne concerne que les amateurs qui veulent transformer leur récolte de fruits du jardin familial en cette boisson d'un goût agréable et indéfinissable.

Il existe encore quelques détenteurs de droit, "les privilégiés". Ceux-ci ont la possibilité de distiller un certain nombre de degrés exonérés de contribution. A l'avenir, qu'advient-il de ce privilège, puisque ce droit n'est plus transmissible.

Souhaitons que la patience et la ténacité de ces amateurs pour les produits du terroir aient encore longtemps les possibilités de s'exprimer.

Avant que la première goutte apparaisse à la sortie du robinet cuivré de l'alambic, il aura fallu beaucoup de travail, de persévérance, pour qu'enfin ce condensat translucide fort en alcool et hautement parfumé récompense la peine.

Si, au cours d'une promenade ou autres sorties, vous apercevez cette machine fumante et odorante, n'hésitez pas à vous en approcher, on vous parlera gentiment de ses performances et nul doute qu'il vous sera offert d'en déguster le résultat.

Ici on discute d'un produit maison peaufiné avec amour. Plus tard, il fera la fierté du maître de maison et sera distribué avec parcimonie aux connaisseurs, de préférence.

Pierre PAGNIER



Un dimanche à Champéry



Monsieur le Maire
remet à la
doyenne, Madame
DESAULES,
90 ans,
un bouquet de
fleurs.

Ce matin-là à Neuvecelle, il faisait beau...

*Nos mamans qui attendaient les cars,
laissant derrière elles, soucis et tracas quotidiens,
espéraient passer une journée pas comme les autres.*

*En effet, en compagnie de la Municipalité,
elles allaient découvrir un pittoresque village valaisan :
CHAMPÉRY.*

Leurs espoirs ne furent pas déçus.

*La promenade fut...agréable.
Le petit déjeuner au Bouveret...apprécié.
La montée sur CHAMPÉRY en train...pittoresque.
La découverte, l'accueil par la Municipalité...sympathique.
Le repas...succulent.
Le retour par la Vallée d'Abondance...plein de gaieté.
Le dernier verre aux Grenadiers...traditionnel.
Les paroles du Maire...chaleureuses.
L'ambiance...extraordinaire.*

*...Ce jour-là, nous étions le dimanche 1^{er} juin 1986
et c'était la promenade des mères de famille de NEUVECELLE.*

Un merveilleux souvenir.

Agnès GRANJUX

Nos joies...

Nous renouvelons toutes nos félicitations à Monsieur Antoine LAZARETH pour sa nomination au grade de Chevalier de l'Ordre national du Mérite. Le 7 juin 1986.

...nos peines

Nous renouvelons toutes nos sincères condoléances à Madame LACROIX et à sa famille éprouvées par le décès de notre collègue, Jacques, Conseiller municipal.

Egalement nos condoléances à Monsieur le Maire et à toute sa famille à la suite du décès de leur oncle, l'Abbé Marius DURET, le 26 février à Bonneville.

DON DU SANG A NEUVECELLE



Dates des prélèvements
de sang à Neuvecelle
pendant l'année 1987 :

- 19 janvier
- 13 avril
- 20 juillet
- 19 octobre.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Il est rappelé que pour chaque intervention des Sapeurs-Pompiers, la Commune verse une participation au Service Départemental Incendie et Secours de 1280 F.

Les interventions prises en charge par la Commune sont uniquement les suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SAMU) qui suppose le déplacement des Pompiers accompagnés d'un interne.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Il est rappelé qu'il existe un service d'ambulances fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

CARTES D'IDENTITÉ - PASSEPORTS CARTES DE SÉJOUR

La Mairie a désormais compétence en matière de délivrance de cartes d'identité, de passeports, et de cartes de séjour pour les étrangers.

Les autorisations de sortie du territoire national pour les mineurs sont également délivrées en Mairie.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Il aura lieu le premier jeudi de chaque trimestre, soit les 8 janvier, 2 avril, 2 juillet et 1^{er} octobre 1987.

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1985 au 31 juillet 1986, le prix de l'eau potable a été fixé comme suit :

— Redevance Commune	2,225 F
— Redevance Etat	0,065 F
— Redevance Assainissement	1,820 F
— Redevance Agence de Bassin	0,490 F
TOTAL	4,60 F

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts locaux pour 1986 ont été les suivants :

— Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,06%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27,69%
— Taxe d'habitation	7,06%
— Taxe professionnelle	11,47%

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 18 janvier 1987 à l'Hôtel Les Grenadiers à Grande-Rive. Les inscriptions sont reçues en Mairie jusqu'au 15 janvier.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant leur service national, sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier en vue de leur faire parvenir les étrennes.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

RÉCUPÉRATION DU VERRE

Il est rappelé qu'il existe 6 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la Commune - Verlagny, Milly, la Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il a lieu le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 h. 30. En été, un ramassage supplémentaire a lieu le samedi matin.

HEURES D'OUVERTURE DU SÉCRÉTARIAT DE MAIRIE

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures. En outre, une permanence est assurée le samedi matin de 9 heures à 12 heures.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

D'autre part, les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

— Monsieur Joseph DEGRANGE, le premier samedi de chaque mois en ce qui concerne l'urbanisme, les permis de construire, le plan d'occupation des sols et l'aide communale à la construction.

— Monsieur Antoine LAZARETH, le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

— Monsieur Charles PERNET, le troisième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances, les activités culturelles et les loisirs.

— Madame Chantal DEVOUASSOUX, le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

GYMNASTIQUE FÉMININE

Depuis le 2 décembre 1986, une section de gymnastique féminine a été créée dans notre commune. Cette remise en forme hebdomadaire est assurée par Nadine ARMENI, responsable et initiatrice et a lieu à la salle polyvalente de l'école maternelle de Milly, les mardis et vendredis à 20 heures.

ASSOCIATIONS NEUVECELLOISES

Il est rappelé qu'existent les associations suivantes à Neuvecelle :

- Cors de chasse
- Omnisports - hand-ball, gymnastique féminine
- La Neuvecelloise, association paroissiale
- Donneurs de sang.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Une permanence est assurée en Mairie par la Mutualité sociale agricole les premiers jeudis de chaque mois de 14 à 16 heures.



hôtel** NN
restaurant

LE MOULIN à POIVRE

GRILL DE PLEIN AIR
CUISINE DU PATRON
Grand parc ombragé
Jeux pour enfants
Vue sur le lac

HOTEL RÉNOVÉ
Chambres neuves
avec radio
et prise T.V.

A MILLY-NEUVECELLE Tél. 50.75.21.84
1 km. au-dessus d'EVIAN en pleine campagne

PEINTURE
PLATRERIE

Revêtements
murs et sols

SARL

LEI Père et Fils

Tél. 50.76.01.95
74500 LUGRIN

Isolation Extérieure

**ELECTRICITÉ AUTO
ET POIDS LOURDS
RADIO**



INSTALLATIONS
VENTES
PIÈCES DÉTACHÉES
RÉPARATIONS

Ets MARCE

Tél. 50.71.33.92

ROUTE DE GENÈVE - R.N. 5
ANTHY - 74200 THONON

Ets DUCRET

ENTRETIEN TOITURE

- TRAITEMENT ANTI-MOUSSE
CHIMIQUE - MÉCANIQUE
- TRAITEMENT CHARPENTE
PRÉVENTIF - CURRATIF
ZINGUERIE - COUVERTURE

Avenue de la Gare
74500 EVIAN

AMPHION
Tél. 50.70.08.82

CRÉDIT AGRICOLE HAUTE-SAVOIE

Les pionniers
du futur



Agence d'Evian :
2, rue de la Monnaie
Tél. 50.75.31.99

BATIMENT
travaux publics
génie civil



ENTREPRISE GILETTO

Fondée en 1860

25, avenue de la Gare 6, rue Pasteur
74500 EVIAN 74200 THONON
Tél. 50.75.00.45 Tél. 50.71.10.06

Ets BETEND DECURNINGE

22, avenue des Vallées
THONON
Tél. 50.26.12.44

ACCESSOIRES
ET PIÈCES AUTOS

FOURNITURES INDUSTRIELLES
roulements, courroies, etc...

OUTILLAGE ET MATERIEL DIVERS
compresseurs, postes à souder, chalumeaux...

BAVOUX SPORTS



TECHNICIENS
DU SPORT

60, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.38.52

Corners : LACOSTE DOROTENNIS

S.A.R.L. ORNI'CAVES

CAVES GAY-OUVRY

VINS FINS • VINS DE TABLE
SPIRITUEUX DE MARQUE
SIROPS • JUS DE FRUITS
BIÈRES • LIMONADES

VINS EN VRAC

7, avenue d'Abondance - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.22.07

Entreprise Générale de Menuiserie
CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice
JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN
Tél. 50.75.24.65

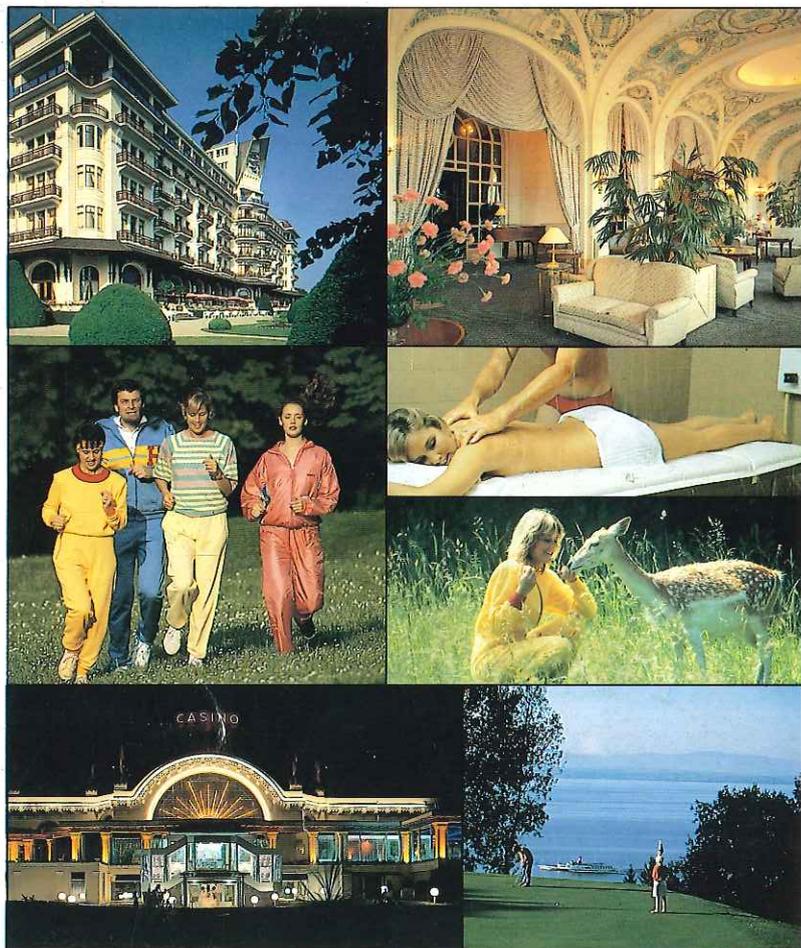
QUI RECONNAISSEZ-VOUS ?

PHOTO ECOLE DE NEUVECELLE EN 1928



LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

DECOUVRIR LES SECRETS DE LA FORME DANS LE LUXE DU ROYAL CLUB EVIAN



Lorsque vous découvrez le Royal Club Evian, vous découvrez d'abord l'Institut Mieux-Vivre, avec ses bains bouillonnants, hydro-massants, d'algues, d'ozone.

Les massages sous rampe, la gymnastique aquatique, le traitement de beauté aux cellules fraîches. Et son restaurant diététique : la Rotonde.

Vous découvrez aussi la Cure Biologique, fondée sur un check-up informatique et clinique, qui est une synthèse des techniques médicales de pointe de la remise

en forme : électrothérapie, hyper oxygénation, traitement au laser, etc...

Vous profitez aussi des installations de sport et de détente : le Golf 18 trous, le pitch and putt et le terrain de practice, les 6 courts de tennis, la piscine chauffée, la salle de musculation, le tir à l'arc, le parcours Vita, le sauna.

La formule secrète du Royal Club Evian, c'est d'être conçu autour de trois idées : la santé, le sport, les séminaires, avec neuf Programmes associés à des forfaits séjour, à des prix Club. Bien entendu, vous vivez au Royal Hôtel, 4 étoiles Luxe.

Vous choisissez de déjeuner ou de dîner dans l'un des

restaurants du Royal Club : le Café Royal, la Toque Royale, la Rotonde, le Barbecue, le Chalet du Golf. Vous pouvez prendre un verre dans l'un des quatre bars, et découvrir enfin le Casino Royal, un véritable complexe de loisirs nocturnes.

Ajoutons que le Royal Club Evian est l'organisateur du Festival International de Musique d'Evian. N'est-il pas étonnant que pour pouvoir profiter de tant de choses, il suffise de faire un seul numéro de téléphone : 50 75 14 00.



ROYAL CLUB EVIAN

Rive Sud du Lac de Genève. 74500 Evian-les-Bains. France

Tél. 50 75 14 00. Télec 385 759 Casiroy. Télécopieur 50 75 38 40

Au cœur de l'Europe. A 45 km de l'Aéroport International de Genève

Royal Hôtel****L • Institut Mieux-Vivre • Cure Biologique • Royal Tennis Club • Casino Royal • Royal Golf Club • Festival International de Musique.

A member of

*The
Leading
Hotels
of the
World®*

